



RAPPORT ANNUEL DE LA BANQUE DU CANADA

2 0 0 5

70 ANS D'HISTOIRE { 1935-2005 }



Banque du Canada
234, rue Wellington
Ottawa (Ontario) K1A 0G9
5317
CN ISSN 0067 3587

A large, ornate stone vase or urn, likely made of granite or a similar heavy stone. It features a prominent handle on the left side and a decorative band around its upper body. The band is carved with a repeating geometric pattern of squares and rectangles. Below this band, there is a circular medallion with a floral or sunburst design. The vase is shown from a low angle, emphasizing its height and grandeur. The background is a plain, light color, and a dark teal vertical bar is visible on the far left edge of the image.

70 ANS D'HISTOIRE



Bank of Canada • Banque du Canada



Ottawa K1A 0G9

David A. Dodge
Governor - Gouverneur

Le 28 février 2006

L'honorable James Michael Flaherty, C.P., député
Ministre des Finances
21^e étage
140, rue O'Connor
Ottawa (Ontario)
K1A 0G5

Monsieur le Ministre,

Conformément aux dispositions de la *Loi sur la Banque du Canada*, j'ai l'honneur de vous remettre le rapport de l'institution pour l'année 2005 ainsi que ses états financiers vérifiés pour l'exercice terminé le 31 décembre dernier.

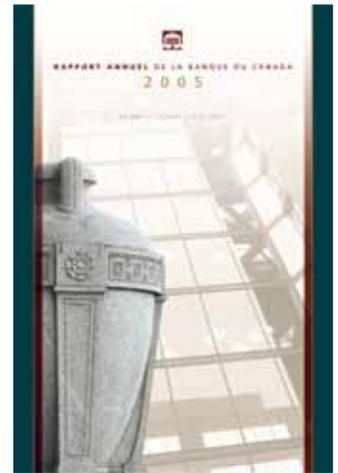
Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'D. A. Dodge'.



NOTRE ENGAGEMENT À L'ÉGARD DES CANADIENS

- **Promouvoir le bien-être économique des Canadiens et, pour ce faire,**
 - mettre en œuvre la politique monétaire de façon à maintenir la confiance en la valeur de la monnaie;
 - veiller à la fiabilité et à la solidité du système financier canadien;
 - émettre des billets de banque de qualité dont l'authenticité ne peut être mise en doute.
- **Fournir des services de banque centrale et des services de gestion de la dette efficaces et efficaces.**
- **Communiquer ouvertement et efficacement nos objectifs et rendre compte de nos actes.**



Sur la couverture, on peut voir l'une des deux grandes amphores, ou urnes, ornant la façade de l'immeuble de la Banque du Canada, rue Wellington, à Ottawa.

Dans l'Antiquité, les amphores servaient à conserver toutes sortes de denrées et objets précieux, allant du vin et de l'huile jusqu'aux pièces de monnaie et aux bijoux, et elles sont devenues au fil du temps un symbole de la conservation de la richesse.

Message du gouverneur	7
Structure organisationnelle et gouvernance	11
Compte rendu d'intendance	21
Sommaire financier	43
États financiers	47
Cadres supérieurs	67
Bureaux et représentants régionaux	68





MESSAGE DU GOUVERNEUR

En 2005, la Banque du Canada a célébré son 70^e anniversaire. Fondée en mars 1935, la Banque est devenue une institution nationale qui occupe une place centrale dans l'économie canadienne. La Banque avait beaucoup à célébrer en 2005, notamment les progrès qu'elle a accomplis en 70 ans et son apport continu au bien-être économique et financier des Canadiens et des Canadiennes.

Le préambule de la *Loi sur la Banque du Canada* énonce les grands objectifs de l'institution comme suit :

« [...] il est opportun d'instituer une banque centrale pour régler le crédit et la monnaie dans l'intérêt de la vie économique de la nation, pour contrôler et protéger la valeur de la monnaie nationale sur les marchés internationaux, pour atténuer, autant que possible par l'action monétaire, les fluctuations du niveau général de la production, du commerce, des prix et de l'emploi, et de façon générale pour favoriser la prospérité économique et financière du Canada ».

Même si la société et l'économie canadiennes se sont considérablement développées depuis 1935, le mandat de la Banque sert encore très bien les intérêts du pays et de sa population. Au fil du temps, la façon dont l'institution s'acquitte de ses fonctions a changé, mais ses objectifs sont demeurés les mêmes.

Pour exécuter son mandat, la Banque mène des activités dans quatre domaines : la politique monétaire, la monnaie, le système financier et la gestion financière.

Politique monétaire

La manière dont la Banque conduit la politique monétaire est déterminante dans l'accomplissement de son mandat. Notre expérience, comme

celle d'autres banques centrales dans le monde, nous enseigne que la meilleure contribution que la politique monétaire puisse apporter à une croissance économique vigoureuse et soutenue consiste à maintenir l'inflation à un niveau bas, stable et prévisible.

La Banque et le gouvernement du Canada ont convenu, en 1991, d'adopter un cadre officiel de poursuite de cibles d'inflation. Depuis 1995, la Banque se sert de ce cadre pour garder l'inflation au point médian de 2 % d'une fourchette qui va de 1 à 3 %. La réalisation continue de cette cible a non seulement permis de maîtriser l'inflation, mais elle a aussi concouru à atténuer les variations de la production et de l'emploi.

En 2005, l'économie canadienne a affiché une tenue qui reflète bien l'atteinte de ces résultats. En effet, elle a tourné très près de son potentiel de production, et le chômage n'a jamais été si bas depuis 30 ans. Il est vrai que l'indice global des prix à la consommation a fluctué en réaction aux chocs énergétiques, mais l'inflation fondamentale (mesurée par l'indice de référence de la Banque) est demeurée près de la cible de 2 %. Les attentes d'inflation sont également restées solidement ancrées au taux de 2 %.

La politique monétaire que nous menons aide l'économie à s'ajuster aux événements externes et à faire preuve de résilience face aux chocs en provenance de l'étranger. La conjoncture internationale et les mouvements du taux de change du dollar canadien peuvent avoir une incidence sensible sur le commerce extérieur et la croissance économique globale au pays. Par nos travaux de recherche et d'analyse,

nous cherchons à mieux comprendre les forces à l'œuvre au sein de l'économie canadienne afin de prendre les mesures de politique monétaire qui s'imposent. Ce faisant, nous avons toujours pour but de maintenir l'inflation à un niveau bas, stable et prévisible et de faire progresser l'économie à un rythme soutenu et durable.

Monnaie

La Banque conçoit et émet les billets de banque en circulation au Canada depuis 1935. Il lui incombe de produire de la monnaie de papier sûre et de grande qualité que la population peut utiliser en toute confiance. Dans un contexte où des appareils de reprographie sophistiqués comme les photocopieurs couleur et les numériseurs sont devenus facilement accessibles, la contrefaçon des billets canadiens a été l'un des plus grands défis que nous ayons dû relever à la Banque ces dernières années. Pour protéger la monnaie canadienne, nous avons mis en circulation une nouvelle série de coupures dotées d'éléments de sécurité perfectionnés.

Nous avons aussi travaillé avec nos partenaires des organismes d'application de la loi et des secteurs de la vente au détail et de l'hôtellerie à mettre au point une stratégie nationale d'envergure destinée à décourager les faussaires. Celle-ci a commencé à porter des fruits, et les niveaux de contrefaçon ont amorcé un recul en 2005, bien qu'ils posent encore problème. Nous comptons poursuivre et renforcer nos initiatives de lutte contre le faux-monnayage, avec l'aide de nos partenaires et le soutien de la population.

Système financier

La banque centrale se trouve, à bien des égards, au cœur du système financier du pays. Dans les années 1950, la Banque du Canada a stimulé le développement du marché canadien des bons du Trésor, des autres titres à court terme et des obligations du gouvernement. Aujourd'hui, elle assure la surveillance générale des systèmes de compensation et de règlement auxquels les institutions financières ont recours pour régler leurs transactions quotidiennes. De plus, la Banque fait office de « prêteur de dernier ressort », c'est-à-dire de fournisseur ultime de liquidités au système financier.

La Banque joue un rôle de premier plan dans l'amélioration de la prospérité financière au Canada, comme sa loi constitutive le lui prescrit, en favorisant la stabilité et l'efficacité des marchés financiers intérieurs. Pour ce faire, elle mise sur la recherche, l'analyse et le dialogue avec d'autres décideurs publics et les participants au système financier.

La Banque s'attache à promouvoir une plus grande efficacité du système financier canadien, sachant qu'un système efficace contribue à ce que les ressources limitées au sein de l'économie soient employées aux fins les plus productives possible. De telles conditions favorisent, à leur tour, le relèvement du niveau de vie des Canadiens. Par ailleurs, un système qui fonctionne bien facilite la mise en œuvre de la politique monétaire par la Banque. Lorsque celle-ci détermine, à l'une de ses huit dates d'annonce préétablies annuelles, le taux cible du financement à un jour, ce sont les marchés et les institutions financières qui transmettent les effets de sa décision à l'économie. Le système financier fournit aussi à la Banque des renseignements essentiels sur l'évolution de l'économie du pays.



Gestion financière

En plus des responsabilités qu'elle assume à l'égard du système financier canadien, la Banque est l'agent financier du gouvernement fédéral. En cette qualité, elle contribue à ce que les finances publiques soient administrées avec efficacité. Elle fournit des conseils stratégiques au gouvernement et gère les soldes de trésorerie, les réserves de change et l'émission des titres de dette de l'État.

La Banque accroît sans cesse sa capacité de recherche et d'analyse dans ces domaines, et elle a investi dans son infrastructure en vue d'améliorer ses services et de parfaire ses processus de prise de décisions et de gestion des risques.

Organisation et administration

Nous arriverons, en 2006, à la conclusion du plan à moyen terme 2003-2006, dans lequel sont définies les priorités stratégiques devant permettre à la Banque de respecter ses engagements en matière de politiques et de s'acquitter de ses responsabilités institutionnelles.

Tout au long de 2005, nous avons poursuivi nos efforts afin d'atteindre les résultats visés dans ce plan directeur avec la plus grande efficacité possible. Nous croyons fermement que nous parviendrons, d'ici la fin de 2006, à réaliser presque tous les objectifs qui y sont énoncés.

Nous procédons maintenant à l'élaboration de notre prochain plan à moyen terme, en mettant l'accent sur les défis suivants :

- renforcer notre capacité d'analyse et améliorer les bases de données nécessaires à nos recherches sur le système financier et la politique monétaire;

- assurer la continuité des opérations, en particulier celle des services bancaires;
- investir judicieusement dans les technologies de l'information;
- concevoir une monnaie plus sûre, notamment en préparant la prochaine série de billets de banque;
- maintenir des pratiques de gouvernance exemplaires;
- attirer, développer et retenir le personnel de haut calibre dont la Banque a besoin pour continuer d'atteindre l'excellence.

Tout au long de son histoire, la Banque du Canada a pu compter sur les compétences, le dévouement et le professionnalisme de son personnel pour bâtir sa réputation et connaître le succès. En tant qu'institution publique et employeur, nous continuons d'être guidés par notre engagement envers les Canadiens, notre quête de l'excellence et l'engagement mutuel que nous avons pris avec nos employés. Je veux remercier personnellement ces derniers pour le travail remarquable qu'ils ont accompli en 2005. Je tiens aussi à exprimer ma gratitude aux membres du Conseil d'administration pour leurs avis éclairés et leur soutien constant.

En notre qualité de banque centrale du Canada, nous continuerons de rendre des comptes aux Canadiens et aux Canadiennes et de remplir notre mandat, qui consiste à favoriser la prospérité économique et financière du pays et de ses citoyens.



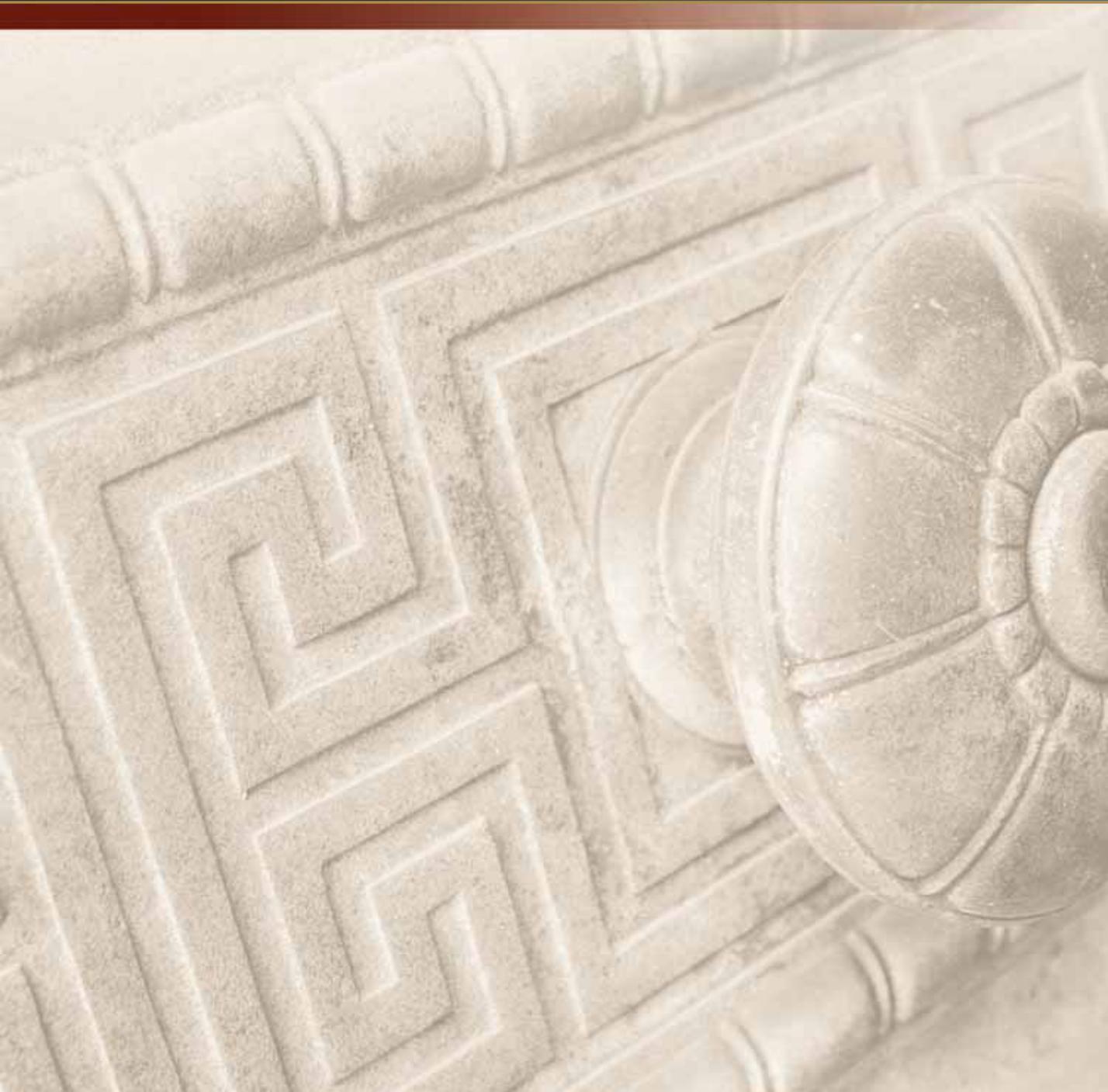
David A. Dodge

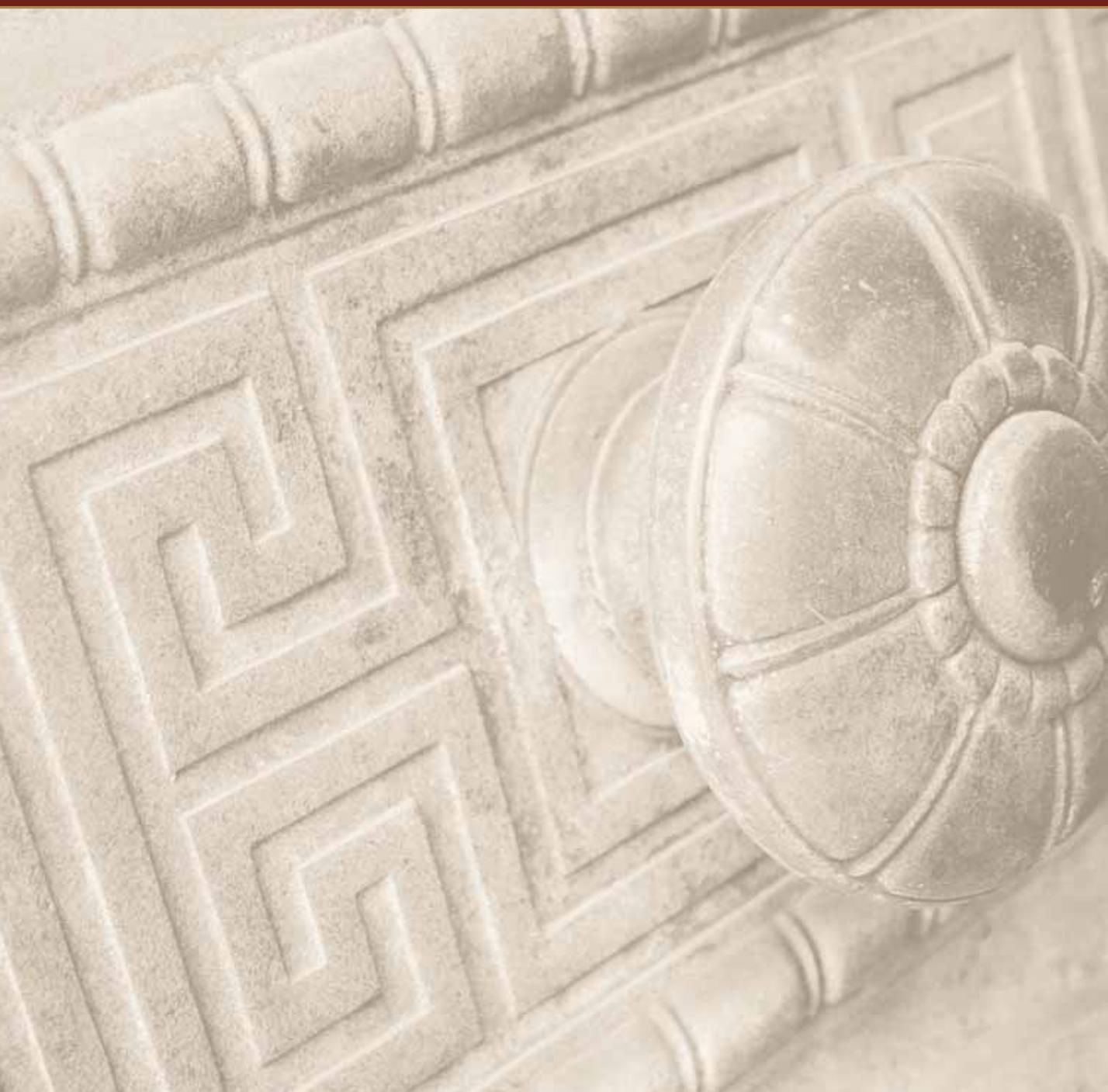


DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION examinent avec intérêt le panneau d'interprétation installé par la Commission de la capitale nationale en face du siège de la Banque du Canada, rue Wellington, à Ottawa. L'immeuble se trouve sur un parcours d'honneur appelé « boulevard de la Confédération », qui traverse le cœur de la capitale.



**STRUCTURE ORGANISATIONNELLE
ET GOUVERNANCE**





LE RÔLE DE LA BANQUE

Lorsque la Banque du Canada a ouvert ses portes, en 1935, elle a été investie d'un mandat essentiel à la prospérité économique de tous les Canadiens, mandat qui est demeuré pratiquement le même au fil du temps. La Banque s'emploie à maintenir l'inflation à un niveau bas, stable et prévisible, à émettre des billets de banque sûrs ainsi qu'à favoriser la stabilité et l'efficience du système financier; elle exerce également une surveillance générale des principaux systèmes de compensation et de règlement au pays. En outre, depuis sa création, la Banque gère les réserves de change et la dette de l'État en sa qualité d'agent financier du gouvernement du Canada.

Pour mener à bien ses activités, la Banque compte sur quelque 1 200 employés voués à l'excellence. La majorité d'entre eux sont en poste au siège, à Ottawa, tandis qu'une centaine d'autres travaillent aux centres des opérations de Toronto et de Montréal. De plus, une cinquantaine d'employés

s'occupent de diverses questions relatives à l'économie, aux marchés financiers et à la monnaie dans des bureaux régionaux situés à Vancouver, Calgary, Toronto, Montréal et Halifax. La Banque a aussi un représentant auprès des marchés financiers de New York.

La gestion des risques à la Banque

La Banque dispose d'un cadre intégré et bien établi de gestion des risques qui l'aide à cerner, à gérer et à surveiller les principales sources de risques, notamment pour ce qui touche les activités, la réputation, les finances, le fonctionnement et la sécurité de l'institution. Lors du processus annuel d'autoévaluation, les cadres supérieurs déterminent et évaluent les risques les plus susceptibles d'empêcher la Banque de s'acquitter de son mandat et de réaliser ses objectifs. Des stratégies efficaces sont mises en œuvre afin de limiter et de surveiller ces risques. Le Conseil d'administration supervise ces processus. Il existe également à la Banque un département consacré à la vérification, qui relève, pour l'exercice de ses fonctions, du Comité de la vérification du Conseil. Ce département examine périodiquement les opérations de la Banque, y compris la gestion des risques, afin d'évaluer la pertinence et l'efficacité des systèmes de contrôle interne instaurés par la direction pour atténuer les risques, et d'ainsi fournir une assurance raisonnable que les objectifs seront atteints.

La Banque s'est en outre dotée d'une entité indépendante, le Bureau de surveillance des risques financiers, qui fait le

suivi du rendement des placements ainsi que des risques associés aux activités de gestion de la dette et des réserves de change du gouvernement canadien et rend compte de ses observations au ministère des Finances et à la direction de l'institution.

Enfin, la Banque se tient au fait des pratiques exemplaires internationales dans le domaine de la gestion des risques. Des membres du personnel ont présenté les pratiques de la Banque en la matière lors de colloques au pays et à l'étranger.



LE CONSEIL DE DIRECTION





(de gauche à droite)

TIFF MACKLEM
Sous-gouverneur

PAUL JENKINS
*Premier
sous-gouverneur*

DAVID LONGWORTH
Sous-gouverneur

SHERYL KENNEDY
Sous-gouverneure

DAVID DODGE
Gouverneur

PIERRE DUGUAY
Sous-gouverneur

LES MEMBRES DU CONSEIL DE DIRECTION *assument collectivement la responsabilité de la politique monétaire. Ils siègent également au Comité du système financier de la Banque, qui comprend en outre l'avocat général et secrétaire général de l'institution (Mark Jewett), le chef du département des Communications (Denis Schuthe) et le conseiller chargé de l'analyse de la réglementation (Clyde Goodlet).*

La gouvernance de la Banque

Le point sur le plan à moyen terme

L'un des éléments fondamentaux du cadre de reddition des comptes de la Banque consiste en l'élaboration, l'application et le suivi d'un plan à moyen terme. Le plan actuel, qui s'étend de 2003 à 2006, établit des objectifs ambitieux en ce qui concerne la recherche de pointe, la création de partenariats avec des organismes et des personnes de l'extérieur, le renforcement de la sûreté des billets de banque et l'amélioration continue de l'efficacité de la Banque en tant qu'institution publique.

Avant d'entamer la dernière année de mise en œuvre du plan à moyen terme, la Banque a dressé le bilan

des progrès accomplis et commencé à cerner les priorités stratégiques à inscrire au prochain plan, qui sera parachevé en 2006.

À l'heure actuelle, on juge que l'exécution du plan va bon train et que la Banque aura concrétisé la quasi-totalité de ses objectifs stratégiques d'ici la fin de la période visée. Au chapitre de la politique monétaire, les buts qu'elle s'est fixés, soit de maintenir l'inflation à l'intérieur de la fourchette cible et d'intensifier la recherche dans des domaines déterminants pour la conduite de cette politique, ont été réalisés. Par ailleurs, des avancées considérables ont été faites dans le déploiement de la stratégie ayant pour objet d'accroître la sûreté des billets de banque, et les niveaux de contrefaçon ont commencé à diminuer, quoiqu'ils demeurent inacceptables. La Banque a aussi amélioré son mode de gouvernance

LE BUREAU SUPÉRIEUR DE DIRECTION



SHEILA NIVEN
Chef du département des Services généraux

TIFF MACKLEM
Sous-gouverneur

PAUL JENKINS
Premier sous-gouverneur

DAVID LONGWORTH
Sous-gouverneur

MARK JEWETT
Avocat général et secrétaire général

SHERYL KENNEDY
Sous-gouverneure

DAVID DODGE
Gouverneur

PIERRE DUGUAY
Sous-gouverneur

SHEILA VOKEY
Chef du département des Services financiers

JANET COSIER
Conseillère, Planification stratégique et gestion des risques

LE BUREAU SUPÉRIEUR DE DIRECTION est responsable de l'orientation stratégique et de la gestion de toutes les fonctions de la Banque.

et rendu encore plus efficaces ses opérations en ce qui a trait à la gestion financière et aux services relatifs aux titres destinés aux particuliers. Elle a également enregistré des progrès appréciables dans l'atteinte de ses objectifs consistant à favoriser la stabilité et l'efficacité du système financier. Dans chacun des secteurs, l'ouverture des communications a permis d'augmenter l'efficacité du travail de la Banque.

La direction de la Banque

Aux termes de la *Loi sur la Banque du Canada*, le Conseil d'administration participe à la gouvernance de la Banque, principalement dans les domaines des finances, des ressources humaines et de l'administration. Plus précisément, il est chargé de nommer les membres de la Haute Direction et d'évaluer leur rendement, de superviser la planification stratégique et le processus budgétaire, et de promouvoir des pratiques de gouvernance efficaces. Il surveille également les mécanismes de contrôle interne ainsi que la manière dont la Banque s'acquitte du mandat que lui confère la *Loi*, et conseille l'institution sur ce dernier point.

Le gouverneur, qui assume la présidence du Conseil d'administration, est responsable de la politique monétaire et des autres activités de la Banque. Pour ces fonctions, et afin d'appuyer le travail des administrateurs, il fait appel à l'expertise des membres du Conseil de direction et du Bureau supérieur de direction dans les domaines liés aux champs d'activité de la Banque et en matière d'administration générale. Le Conseil de direction se réunit régulièrement pour être informé de l'évolution économique et prendre des décisions sur le taux cible du financement à un jour, lesquelles sont annoncées selon un calendrier de huit dates préétablies chaque année. Le Bureau supérieur de direction, quant à lui, supervise l'ensemble des opérations de la Banque et voit à ce que les questions d'orientation stratégique et de gestion reçoivent une attention particulière à l'échelon le plus élevé. Enfin, le Comité du système financier prend les décisions relevant de la Banque qui touchent le système financier.

Le Conseil d'administration

Soucieux de mettre en œuvre des pratiques exemplaires en matière de gouvernance, le Conseil d'administration a pris bonne note des conclusions du rapport sur l'examen de la gouvernance des

sociétés d'État effectué par le gouvernement fédéral. La Banque étant dotée d'un cadre de gouvernance particulier (qui tient compte de ses responsabilités à l'égard de la politique monétaire), les mesures préconisées dans le rapport ne s'appliquent pas à elle. Le Conseil entend néanmoins adhérer aux principes qui y sont énoncés afin que les pratiques de la Banque continuent de respecter les plus hautes normes dans ce domaine.

Le Conseil compte six comités permanents chargés d'étudier les dossiers qui leur sont soumis pour consultation ou en vue d'une décision. En 2005, le mandat de chacun des comités ainsi que les politiques concernant le Conseil ont été revus. De temps à autre, des groupes consultatifs composés de plusieurs administrateurs sont mis sur pied afin de discuter d'un sujet d'intérêt particulier. À l'heure actuelle, il existe deux groupes consultatifs, qui se penchent sur des questions liées à la monnaie et au Régime de pension.

- Comité de direction, présidé par David Dodge (gouverneur)
- Comité du régime de gestion et de mise en candidature, présidé par Spencer Lanthier (administrateur principal)
- Comité des ressources humaines et de la rémunération, présidé par Daniel Gallivan
- Comité de la vérification, présidé par Spencer Lanthier
- Comité de la planification et du budget, présidé par Jean-Guy Desjardins
- Comité des pensions, présidé par Paul Jenkins (premier sous-gouverneur)

Les administrateurs externes sont rémunérés selon un barème d'émoluments recommandé par le gouvernement et approuvé par décret. En 2005, la rémunération totale qui leur a été versée s'est élevée à 297 700 \$.

Les fonctions d'intendance du Conseil d'administration en 2005

En 2005, le Comité du régime de gestion et de mise en candidature du Conseil a maintenu la pratique, instaurée l'année précédente par suite d'une initiative du gouvernement, qui consiste à participer au repérage des candidats potentiels aux postes d'administrateur. Le Comité a engagé une société

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION





(de gauche à droite)

RONALD J. KEEFE
*Président-directeur général, Diagnostic Chemicals Limited
 Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)
 Nommé en octobre 2003*

PAUL JENKINS
Premier sous-gouverneur

DANIEL F. GALLIVAN
*Chef de la direction et associé directeur,
 Cox Hanson O'Reilly Matheson
 Halifax (Nouvelle-Écosse)
 Nommé en août 2000*

BARBARA HISLOP
*Administratrice de société
 Vancouver (Colombie-Britannique)
 Nommée en mars 1998*

J. SPENCER LANTHIER
*Administrateur principal
 Administrateur de société
 Toronto (Ontario)
 Nommé en mars 2000*

THOMAS J. RICE
*Président, Jovian Capital Corp.
 Winnipeg (Manitoba)
 Nommé en juin 2005*

PAUL D. DICKS (ASSIS)
*Avocat, Benson Myles
 St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)
 Nommé en décembre 2002*

GILLES LEPAGE
*Administrateur de société
 Caraquet (Nouveau-Brunswick)
 Nommé en mai 2005*

IAN E. BENNETT
*Sous-ministre des Finances
 Membre d'office*

JEAN-GUY DESJARDINS
*Président du conseil et chef de la direction, Centria inc.
 Montréal (Québec)
 Nommé en mars 2003*

KIT CHAN
*Présidente, Canada Education Inc.
 Calgary (Alberta)
 Nommée en avril 1999*

JOCELYNE PELCHAT (ASSISE)
*Présidente et chef de la direction,
 Entreprises Pelchat Moïse Inc.
 Sutton (Québec)
 Nommée en février 2005*

DAVID DODGE
Gouverneur

JAMES S. HINDS
*Associé, Hinds & Sinclair
 Sudbury (Ontario)
 Nommé en mars 1996*

DAVID T. BARNARD
*Président et chef de la direction, iQmedX
 Regina (Saskatchewan)
 Nommé en février 2005*

de recrutement de cadres pour l'aider dans cette démarche; ces efforts ont conduit à la nomination de plusieurs nouveaux administrateurs, ce qui a permis de doter les postes vacants et de remplacer les membres dont le mandat était échu.

Le Conseil a aidé activement la Banque à évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du plan à moyen terme. Il a également pris part à plusieurs étapes du processus de consultation devant mener à la formulation du prochain plan à moyen terme, qui sera soumis à son approbation en 2006.

Au cours de l'année, les administrateurs ont fourni des conseils sur un certain nombre de projets liés à la bonne gestion des ressources humaines de la Banque, dont l'examen de la rémunération directe et des suites à donner aux résultats d'une enquête sur la qualité du milieu de travail menée auprès des employés. Le Conseil a en outre participé à la revue annuelle de la planification de la relève qui a pour objet d'assurer une continuité efficace de la gestion des affaires de la Banque. Dans cette optique, il a rencontré régulièrement des cadres supérieurs, que ce soit à l'occasion d'exposés présentés à ses réunions ou d'activités plus informelles.

Une partie importante des responsabilités du Conseil en matière de surveillance est assumée par le Comité de la vérification, qui est présidé par un administrateur et qui se compose d'administrateurs possédant une connaissance particulière des questions financières. Ce comité est chargé de superviser le cadre de contrôle interne et de gestion des risques; il doit aussi veiller à ce que les fonctions de vérification externe et interne soient exécutées de façon appropriée.

Les vérificateurs externes sont placés sous l'autorité directe du Comité de la vérification. Le vérificateur interne en chef relève, pour l'exercice de ses fonctions, de ce dernier comité et, sur le plan administratif, du Bureau du gouverneur. Le Comité rencontre régulièrement à huis clos le vérificateur interne en

chef et les vérificateurs externes. En outre, il peut faire appel à des spécialistes de l'extérieur en cas de besoin. En 2005, le Conseil a appuyé les efforts continus de divulgation volontaire de renseignements dans le site Web de la Banque, au sujet notamment des contrats et des frais de déplacement.

Ayant aussi pour rôle de superviser les questions financières et la gestion des risques, le Conseil a pris part aux travaux du Comité des pensions, qui l'informe périodiquement, de même que les participants au Régime de pension, sur les placements et les dispositions administratives du Régime. Par ailleurs, le Conseil a reçu des comptes rendus sur les mesures et les plans adoptés par la Banque en vue de garantir la continuité des opérations internes et assisté à des exposés sur les activités que mène l'institution à l'appui des systèmes de paiement et de règlement.

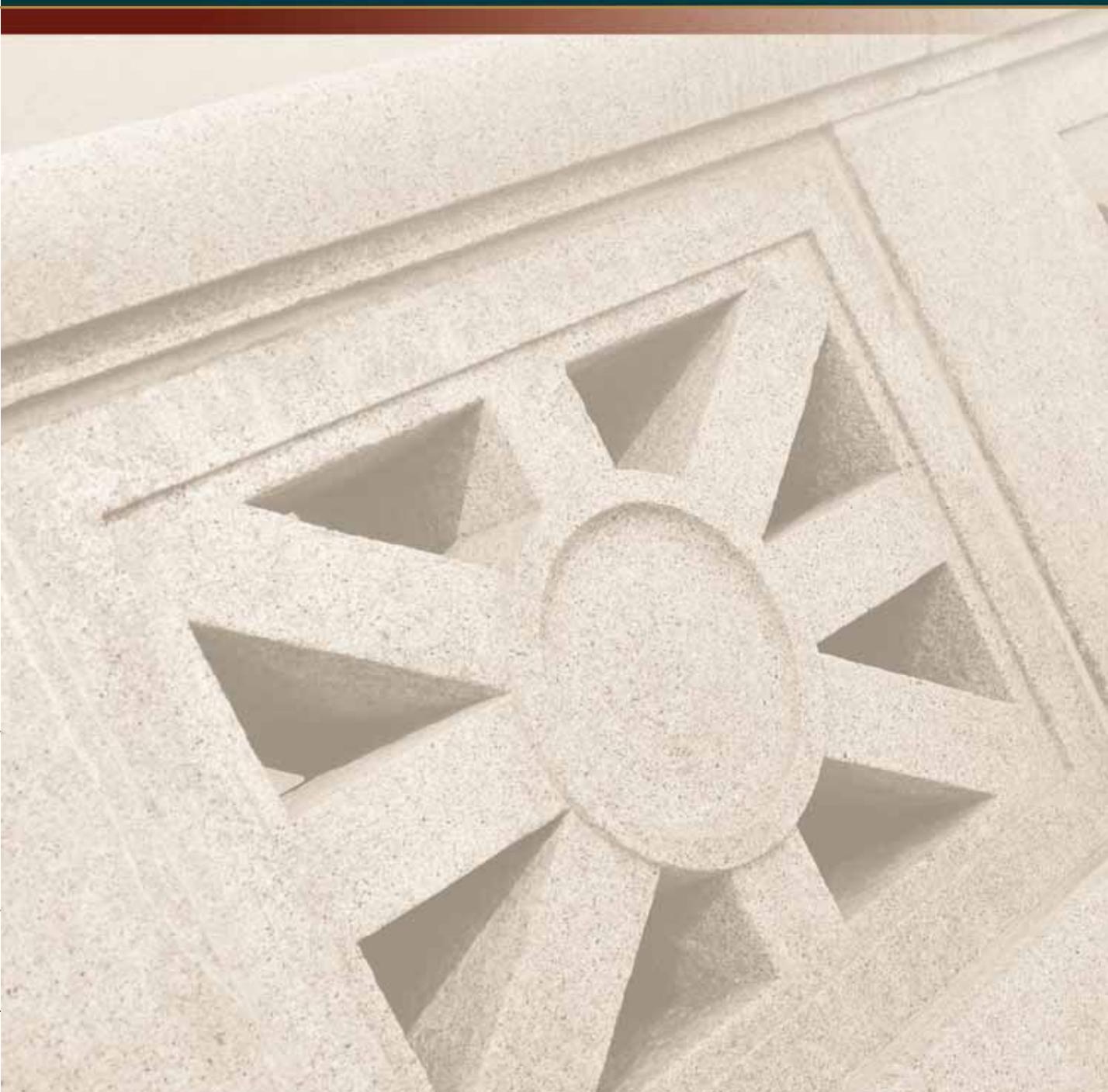
Dans le cadre de ses fonctions de surveillance générale, le Conseil d'administration doit se pencher sur l'efficacité du processus de formulation de la politique monétaire. À cette fin, les administrateurs ont eu un entretien privé avec le conseiller spécial Christopher Ragan, un universitaire dont l'affectation d'un an à la Banque s'est terminée en juillet dernier et dont les connaissances en macroéconomie ont contribué de façon appréciable aux délibérations de la Haute Direction.

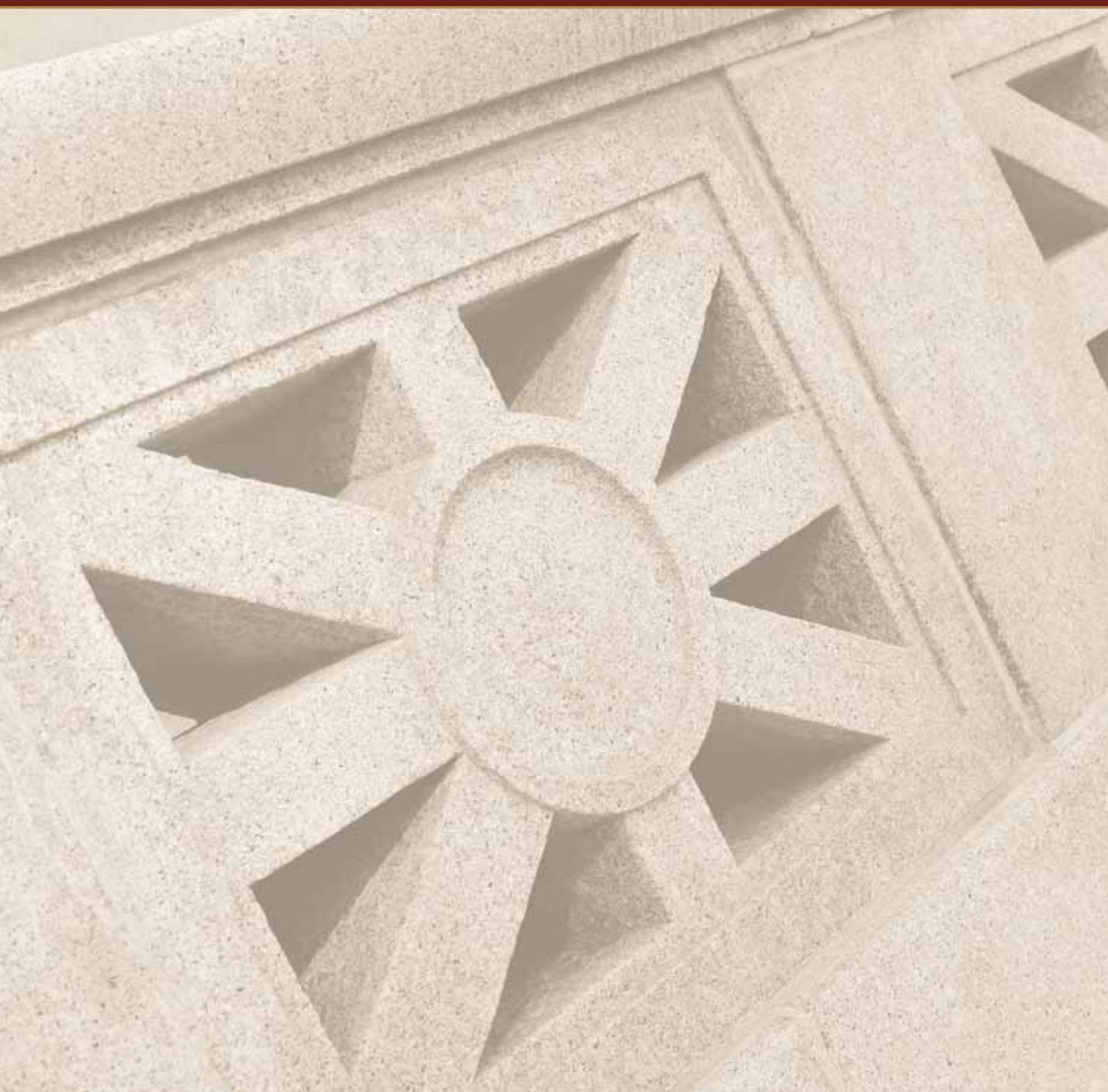
En 2005, le Conseil a poursuivi sa pratique de longue date consistant à tenir, à la fin de chaque réunion, une séance réservée aux seuls administrateurs externes, sous la présidence de l'administrateur principal, afin de favoriser des discussions approfondies sans la présence des membres de la Haute Direction. Enfin, comme chaque année, le Conseil a évalué la qualité de son intendance afin de veiller à ce que les meilleures pratiques de gouvernance soient intégrées dans ses plans.



Réunion du CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMPTÉ RENDU D'INTENDANCE





POLITIQUE MONÉTAIRE

« Le régime existant [de cibles d'inflation] jouit de l'appui généralisé du public, appui que la Banque a réussi à conserver en améliorant sans cesse la transparence de sa politique et, tout dernièrement, en fournissant plus de précisions sur les perspectives et les incertitudes qui les entourent dans son rapport sur la politique monétaire. »

— Consultations au titre de l'article IV — exercice 2006
(Conclusions préliminaires de la mission du FMI au Canada, 28 novembre 2005)

Le cadre de conduite de la politique monétaire au pays a évolué depuis la fondation de la Banque du Canada, il y a 70 ans. Le régime de poursuite de cibles d'inflation instauré au début des années 1990 s'est avéré le système le plus durable et le plus efficace de l'histoire de la politique monétaire canadienne, et les éléments fondamentaux qui le composent ont depuis été adoptés dans bon nombre d'économies industrialisées et émergentes.

Ce cadre, qui combine un objectif clair en matière d'inflation et un taux de change flexible, et la rigueur avec laquelle la Banque s'est attachée à le mettre en œuvre ont grandement concouru aux excellents résultats macroéconomiques du Canada au cours de la dernière décennie. En poursuivant une politique axée sur le maintien d'un taux d'inflation bas, stable et prévisible, la Banque contribue pour beaucoup au bien-être économique du pays. La fourchette cible de maîtrise de l'inflation, définie en fonction de l'indice des prix à la consommation (IPC) et établie par le gouvernement et la Banque en 1991, continue de jouer un rôle déterminant dans l'atteinte de ce but et d'aider l'institution à mieux rendre compte de ses actes aux Canadiens. En visant constamment le point médian de 2 % de cette fourchette, qui va de 1 à 3 %, la Banque favorise une plus grande stabilité économique et prévient les distorsions associées à un taux d'inflation élevé et imprévisible.

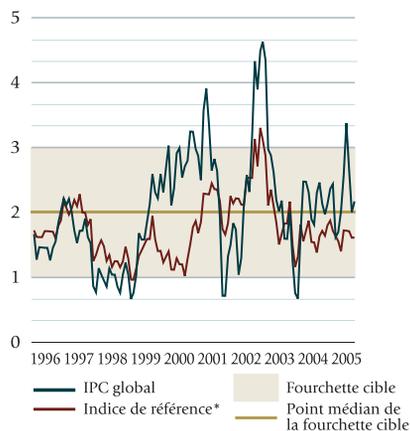
En 2005, malgré la volatilité des prix du pétrole brut et du gaz naturel, l'inflation mesurée par l'IPC est restée à l'intérieur de la fourchette cible, sauf durant un mois. Ce résultat, la Banque le doit dans une large mesure à l'évaluation continue qu'elle fait de la situation internationale et nationale, en s'appuyant notamment sur le produit de ses recherches de longue haleine.

Réalisation de la cible d'inflation

Les principaux défis que la Banque a dû affronter au cours de 2005 découlaient pour la plupart de l'évolution de la conjoncture internationale. Les prix élevés et volatils du pétrole brut et du gaz naturel, la pression continue de la concurrence étrangère et de nouvelles fluctuations des taux de change des grandes monnaies, y compris du dollar canadien, sont autant de facteurs qui ont compliqué la conduite de la politique monétaire. L'économie canadienne a malgré tout réussi à tirer son épingle du jeu. La croissance du produit intérieur brut s'est redressée après le ralentissement temporaire observé durant les derniers mois de 2004 et au début de 2005, et la production globale est demeurée près des limites de la capacité de

Indice des prix à la consommation

Taux de variation sur douze mois



* Indice excluant huit des composantes les plus volatiles de l'IPC et l'effet des modifications des impôts indirects sur les autres composantes



LE PREMIER SOUS-GOUVERNEUR PAUL JENKINS ET LE GOUVERNEUR DAVID DODGE se rendent à la conférence de presse qui a suivi la publication du Rapport sur la politique monétaire d'octobre.

L'économie tout au long de l'année. L'inflation mesurée par l'IPC global a été très volatile et a dépassé momentanément en septembre la barre des 3 % — la limite supérieure de la fourchette cible de maîtrise de l'inflation —, par suite d'une envolée des prix de l'essence. Ce mouvement s'est toutefois inversé rapidement pendant les mois suivants, les cours de l'énergie revenant à des niveaux un peu plus bas (quoique encore appréciables). L'inflation fondamentale, mesurée par l'indice de référence, a affiché une stabilité remarquable durant toute cette période et est restée à l'intérieur d'une plage étroite comprise entre 1,4 et 1,8 %, se situant en moyenne tout juste au-dessous du point médian de 2 % de la fourchette cible.

Cette stabilité apparente de l'économie dans son ensemble a occulté des variations et des changements considérables à l'échelle sectorielle et régionale. L'appréciation du dollar canadien, les pressions à la baisse qui ont continué de s'exercer sur les prix de nombreux biens et services soumis à la concurrence des importations, et le renchérissement du pétrole, du gaz naturel et des métaux ont donné lieu à un processus d'ajustement généralisé, et souvent pénible, d'un bout à l'autre du pays. Quoique les producteurs et les exportateurs de nombre de matières premières

et de biens intermédiaires issus des ressources naturelles aient bénéficié de la forte demande mondiale de produits de base (dont l'énergie) ainsi que des prix élevés de ceux-ci, beaucoup de fabricants de produits finis et certaines entreprises de services (du secteur du tourisme, par exemple) ont vu leur compétitivité mise à mal par la montée du dollar canadien et la concurrence accrue de la part de la Chine et d'autres pays à marché émergent. La hausse des cours des matières premières, profitable à certains secteurs et à certaines régions, s'est traduite ailleurs par une augmentation des coûts de production et un rétrécissement des marges bénéficiaires.

L'expérience nous enseigne qu'il est important que la politique monétaire soit tournée vers l'avenir et axée sur les résultats macroéconomiques escomptés pour les 12 à 24 prochains mois. Les banques centrales ne disposent que d'un seul instrument de politique monétaire. Pour la Banque du Canada, il s'agit du taux cible du financement à un jour, qu'elle fixe huit fois l'an selon un calendrier préétabli, dans le but d'influencer le rythme de l'activité économique et, par le fait même, le taux d'inflation à l'échelle du pays. D'octobre 2004 à août 2005, la Banque a maintenu le taux cible du financement à un jour au niveau relativement peu élevé de 2 1/2 %, de façon

à ramener l'inflation à 2 % et à faciliter l'ajustement au contexte international décrit plus haut. Elle a réduit le degré de détente monétaire en septembre, octobre, décembre et janvier derniers, à mesure que s'accumulaient les signes montrant que le processus d'ajustement suivait son cours et que l'économie tournait — et continuerait vraisemblablement de tourner — près des limites de sa capacité.

Évaluation de la conjoncture à l'échelle nationale et internationale

L'examen diligent et approfondi des plus récentes données économiques et financières est un aspect essentiel du processus de formulation de la politique monétaire. L'économie canadienne étant très ouverte sur les marchés des biens comme des capitaux, l'analyse ne peut être cantonnée à la situation nationale.

pertinents est appelé à évoluer avec le temps, même si certains, comme la tenue de l'économie américaine, revêtent toujours une grande importance pour le Canada. En 2005, les risques liés aux déséquilibres financiers dans le monde, le dynamisme et la viabilité de la croissance de la production en Asie, la trajectoire future des prix mondiaux des produits de base, les incidences probables du niveau élevé et de la volatilité des cours de l'énergie sur l'activité économique et l'inflation à l'échelle internationale de même que les forces à l'origine des récents mouvements des taux de change ont particulièrement retenu l'attention de la Banque. Les projections et l'analyse des risques concernant l'évolution de l'économie américaine ont été renforcées en 2005 par l'introduction d'un nouveau modèle économétrique appelé MUSE (pour « Model of the United States Economy »), que les économistes de la Banque ont commencé à utiliser en début d'année et présenté à divers colloques internationaux.



La plupart des chocs que l'économie subit sont externes, comme il a été mentionné précédemment, et la Banque doit autant que possible anticiper leurs répercussions pour bien orienter sa politique. L'essentiel des informations sur l'activité économique mondiale utilisées dans le cadre de l'analyse conjoncturelle provient de sources externes telles que la Banque des Règlements Internationaux, le Fonds monétaire international et l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques, ou encore de données publiées par des autorités de pays étrangers. Cette somme de renseignements est substantiellement enrichie par les informations recueillies lors de rencontres et de colloques internationaux, et grâce à la participation active de la Banque aux travaux de groupes comme le G7, le G10 et, plus récemment, le G20.

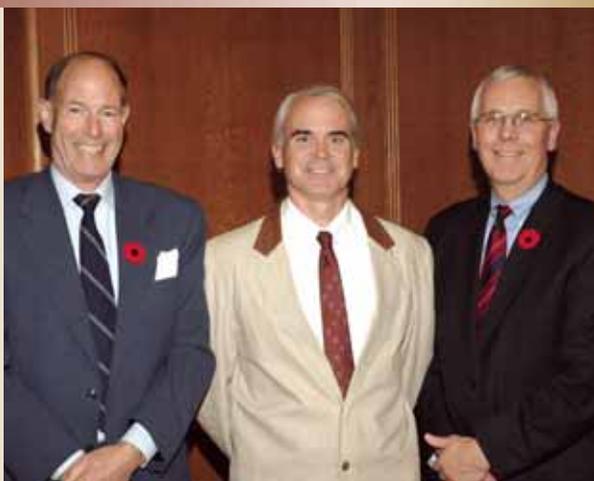
Par souci d'efficacité, la Banque doit concentrer les ressources qu'elle affecte aux questions internationales sur des domaines et des enjeux qui présentent un intérêt particulier pour elle. L'éventail des sujets jugés

Les informations relatives à l'économie mondiale sont utiles essentiellement dans la mesure où elles peuvent nous aider à comprendre et à prévoir l'évolution de notre propre économie. C'est pourquoi la Banque combine des renseignements et analyses provenant d'ailleurs dans le monde à son examen approfondi de l'économie canadienne, qui se fonde sur les données de Statistique Canada et de nombreuses autres sources, tant privées que publiques. L'établissement tous les trois mois de projections pour le Canada se trouve au cœur du processus de formulation de la politique monétaire. Jusqu'à récemment, le Modèle trimestriel de prévision (MTP) de la Banque était employé à cette fin. Les projections sont complétées par les résultats de modèles plus petits et spécialisés, qui se concentrent sur des régions et des secteurs particuliers de l'économie et qui font intervenir de nombreux indicateurs financiers, tels que les flux de monnaie et de crédit. Les travaux d'établissement de prévisions et de simulation de la politique monétaire ont aussi bénéficié de la mise en œuvre

Programme de bourses de recherche de la Banque du Canada

Lancé en 2002, le Programme de bourses de recherche de la Banque vise à encourager et à mettre en valeur la recherche de pointe dans les domaines qui sont au cœur du mandat de l'institution : la macroéconomie, l'économie monétaire, la finance internationale et l'économie des institutions et des marchés financiers (y compris les questions liées à la stabilité financière). Les candidats sélectionnés reçoivent une bourse sous forme d'allocation annuelle pour une période renouvelable de cinq ans, ainsi que des fonds supplémentaires pour couvrir l'embauche d'assistants de recherche et les frais connexes.

En 2005, la bourse a été décernée à M. Paul Beaudry, qui est reconnu à l'échelle internationale pour ses travaux en macroéconomie portant notamment sur les marchés du travail, les cycles conjoncturels et la croissance économique.



LE TITULAIRE DE LA BOURSE POUR 2005, M. Paul Beaudry, professeur à l'Université de la Colombie-Britannique (au centre), accompagné du gouverneur David Dodge et du premier sous-gouverneur Paul Jenkins

d'un modèle de l'économie canadienne appelé TOTEM (pour « Terms of Trade Economic Model »), qui a récemment été élaboré par le personnel de la Banque et a été utilisé de pair avec le MTP au cours des trois premiers trimestres de 2005, avant de remplacer définitivement ce dernier en décembre. Le modèle TOTEM permet une décomposition sectorielle plus fine, qui facilitera l'analyse conjoncturelle et améliorera la fiabilité de nos projections.

La Banque a recours à un autre outil important pour prendre le pouls de l'économie nationale. Il s'agit de l'enquête que ses bureaux régionaux effectuent chaque trimestre auprès d'une centaine d'entreprises canadiennes, qui sont interrogées par roulement et choisies de façon à former un échantillon représentatif de la structure de notre économie. La Banque a commencé à publier les résultats de ce sondage en 2004, dans un bulletin trimestriel intitulé *Enquête sur les perspectives des entreprises*. Les firmes participantes sont invitées à répondre à un questionnaire standard portant sur leurs prévisions à court terme au chapitre des ventes, sur leurs intentions d'embauche et d'investissement, sur les contraintes de capacité qu'elles peuvent subir et sur leurs attentes d'inflation. À l'occasion, la Banque ajoute des questions spéciales sur des thèmes d'actualité. Les dernières du genre ont porté, en janvier 2005, sur la réaction des entreprises du pays à l'appréciation du dollar canadien. Des études ont montré que l'enquête fournit des renseignements utiles et opportuns, qui complètent ceux obtenus d'autres sources et servent à valider les analyses plus traditionnelles auxquelles se livre la Banque.

Recherches à long terme

Les activités de surveillance et d'analyse conjoncturelle de la Banque s'allient à un ambitieux programme de recherche à long terme qui vise à améliorer la compréhension des rouages de l'économie ainsi que le processus de formulation et de mise en œuvre de la politique monétaire. S'ils ne sont pas immédiatement visibles, les dividendes de ces recherches n'en sont pas moins substantiels et contribuent, en fin de compte, à la bonne tenue de l'économie.

En 2005, les activités de recherche de la Banque ont été centrées sur la poursuite de cibles d'inflation, en particulier les enjeux entourant le renouvellement de l'entente conclue avec le gouvernement à ce sujet. Comme l'entente en vigueur, d'une durée de cinq ans, arrive à expiration en 2006, plusieurs études ont été entreprises pour déterminer les améliorations à apporter aux dispositions existantes. Même si celles-ci semblent bien fonctionner et sont assez semblables à celles qu'ont adoptées d'autres pays appliquant un régime de cibles d'inflation, un certain nombre de questions ont néanmoins été examinées. Nous nous sommes penchés notamment sur le choix du taux d'inflation cible, l'amplitude optimale de la fourchette visée, l'opportunité d'utiliser un indice des prix différent, le rôle du prix des actifs, les atouts potentiels d'une cible fondée sur le niveau des prix, et les avantages d'un horizon plus flexible pour la réalisation des cibles. Bon nombre de ces questions ont été débattues dans le cadre du colloque que la Banque a tenu au printemps et qui avait pour thème « La poursuite de cibles d'inflation ».

Les recherches de longue haleine de la Banque ne se sont toutefois pas limitées à ce domaine. D'autres sujets importants relatifs à la fonction Politique monétaire ont fait l'objet de travaux, comme la transmission des chocs de taux de change et des variations de prix des produits de base aux différents secteurs de l'économie; les forces économiques qui sous-tendent les mouvements du taux de change du dollar canadien et des autres grandes devises; les causes et les conséquences possibles des déséquilibres mondiaux croissants; et les liens entre l'évolution du secteur financier et la tenue de la production et de l'inflation au pays. Les grands thèmes du programme de recherche de la Banque sont exposés plus en détail à l'adresse www.banqueducanada.ca/fr/bourses/grandes_lignes_rec.html.

La Banque ne se contente pas d'avoir un programme de recherche; elle s'efforce aussi activement de diffuser les résultats de ses propres travaux et de se tenir au courant de ceux des autres chercheurs. Au cours de la dernière année, un volet important de ces efforts a consisté à organiser ou à parrainer des colloques et des ateliers, souvent en association avec une autre banque centrale ou une université canadienne, sur des thèmes tels que le comportement des marchés financiers internationaux, les déterminants des taux de change, l'incidence de la révision des données sur l'exactitude des prévisions et les répercussions des frictions financières sur l'économie réelle. Dans le cadre du congrès annuel de l'Association canadienne d'économie qui s'est déroulé à Hamilton, la Banque a également tenu des séances spéciales en vue de mettre en lumière les travaux importants menés par les titulaires de ses bourses de recherche et de souligner son 70^e anniversaire. Un atelier est aussi organisé chaque année avec le concours de la Banque sous l'égide du Groupe d'étude canadien en macroéconomie. Celui de 2005 a eu lieu à Vancouver et a permis à plusieurs économistes de renom de présenter leurs travaux de recherche.

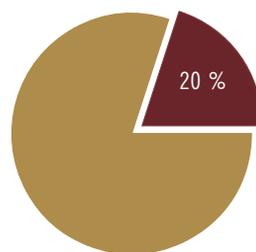
Dépenses d'exploitation

Dans son plan à moyen terme, la Banque s'est fixé pour objectifs de renforcer sa capacité de recherche, d'étoffer ses analyses sectorielles de l'économie canadienne et d'intensifier ses activités dans les différentes régions du pays. Compte tenu des investissements qui ont été réalisés dans ces trois domaines prioritaires, les dépenses d'exploitation relatives à la fonction Politique monétaire se sont accrues à un rythme annuel moyen de 6 % depuis 2002.

En 2005, la Banque a affecté 60,6 millions de dollars, soit environ 20 % de l'ensemble de ses dépenses d'exploitation, aux activités relevant de la fonction Politique monétaire. Ce montant représente une augmentation de quelque 6 millions de dollars par rapport à 2004, attribuable surtout à la comptabilisation de la hausse des charges associées aux avantages sociaux futurs ainsi qu'aux investissements effectués au chapitre des systèmes informatiques de la Banque.

Dépenses d'exploitation

Part des dépenses totales attribuable aux activités liées à la fonction Politique monétaire



TÉMOIGNAGE devant le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce

Le Musée de la monnaie célèbre son 25^e anniversaire

Le Musée de la monnaie a ouvert ses portes à Ottawa le 5 décembre 1980. Pour fêter son 25^e anniversaire, il a lancé une exposition spéciale intitulée *Jubilation!*

Situées au rez-de-chaussée de l'immeuble d'origine du siège de la Banque, les galeries du Musée permettent aux visiteurs d'en apprendre davantage sur l'évolution de la monnaie grâce aux objets de la Collection nationale de monnaies. On y présente

différentes formes de monnaie, dont le wampum et la monnaie de carte de la Nouvelle-France, et on y explique les concepts de l'inflation et de la politique monétaire.

En 2005, le Musée a accueilli environ 37 000 visiteurs, y compris un nombre sans cesse croissant de groupes scolaires et de familles. Les expositions itinérantes ont attiré 30 000 personnes à l'échelle du pays, et le site Web du Musée a reçu 250 000 visites.



MONNAIE

La Banque du Canada est chargée d'approvisionner les Canadiens en billets de banque de qualité qui soient aisément acceptés et à l'épreuve de la contrefaçon. Au cours des dernières années, l'accès généralisé aux techniques de reprographie a contribué à la hausse des niveaux de contrefaçon au pays. La Banque a réagi en adoptant une stratégie destinée à rendre la monnaie canadienne plus sûre. Cette stratégie repose sur l'amélioration de la sûreté des billets, sur une meilleure sensibilisation aux éléments de sécurité et sur la promotion de l'observation de la loi.

La Banque a réalisé d'importants progrès dans la mise en œuvre de sa stratégie en 2005 : elle a renforcé les caractéristiques de sécurité dont est dotée la coupure de 10 dollars de la série *L'épopée canadienne*; elle a multiplié les séances de formation offertes aux détaillants et aux caissiers sur la détection des faux billets; et elle a incité les organismes d'application de la loi à intensifier leur lutte contre les faux-monnayeurs. La stratégie a porté ses premiers fruits en 2005. Bien qu'ils soient demeurés élevés, les niveaux de contrefaçon ont reculé par rapport aux deux années précédentes. On s'attend à ce qu'ils diminuent encore davantage grâce aux effets cumulatifs de la stratégie et à de nouvelles initiatives.

Amélioration de la sûreté des billets

Pour réaliser sa stratégie visant à rendre la monnaie canadienne plus sûre, la Banque a poursuivi ses efforts en vue d'incorporer à toutes les coupures de la série *L'épopée canadienne* les éléments de sécurité perfectionnés dont sont pourvus les billets de 20, de 50 et de 100 dollars mis en circulation en 2004. Depuis l'émission, le 18 mai 2005, de la coupure de 10 dollars améliorée, tous les billets de la série actuelle comportent les nouveaux éléments anticontrefaçon, à l'exception de celui de 5 dollars, dont la version améliorée devrait être lancée à l'automne 2006.

Recherche et développement : collaboration internationale

La recherche et développement dans le domaine des billets de banque intéresse tout particulièrement les banques centrales, les sociétés d'impression de produits fiduciaires, ainsi que les fabricants et fournisseurs de matériel de reprographie et de traitement des billets. En 2005, la Banque a participé activement à une conférence internationale sur la monnaie qui a eu lieu à Montréal; elle a alors organisé des visites de ses installations et donné quatre exposés à une assemblée constituée de représentants de banques centrales, de fournisseurs d'éléments de sécurité et d'autres intervenants clés du secteur.

De plus, pour accroître sa capacité de recherche, la Banque a continué d'être présente dans plusieurs forums internationaux.

Groupe de dissuasion de la contrefaçon des banques centrales

Établi en 1993 par les gouverneurs des banques centrales du G10, ce groupe a le mandat de mettre en place un système

visant à empêcher la reproduction des billets à partir d'ordinateurs personnels et d'outils d'imagerie numérique.

Conférence des sociétés d'impression des pays de la région du Pacifique

Mis sur pied en 1973, ce groupe, qui représente des sociétés d'impression et des instituts d'émission de seize pays, offre à ses membres l'occasion d'échanger de l'information et de discuter des résultats de leurs recherches respectives sur la conception, la production, la distribution et la sûreté des billets.

Four Nations Advanced Counterfeit Deterrence Group

Fondé en 1978, ce groupe réunit des représentants de la Banque d'Angleterre, de la Banque du Mexique, de la Banque de réserve d'Australie et de la Banque du Canada, qui mettent en commun leurs connaissances et réalisent conjointement des travaux de recherche sur diverses questions liées à la monnaie.

Caractéristiques de sécurité des billets de banque de la série *L'épopée canadienne*



❶ Bande holographique

Lorsqu'on incline le billet, un chiffre (10, 20, 50 ou 100) et des feuilles d'érable aux couleurs éclatantes semblent bouger à l'intérieur de la bande métallique brillante qui figure au recto. Les couleurs changent du doré au vert puis au bleu, en passant par d'autres teintes.

❷ Portrait en filigrane

Le filigrane est tissé à même le papier, et il est visible des deux côtés du billet. Lorsqu'on tient celui-ci devant une source de lumière, une petite image fantôme du portrait et du chiffre correspondant à la valeur de la coupure apparaît.

❸ Chiffre en transvision

Des motifs irréguliers imprimés au recto et au verso du billet, entre le filigrane et le gros chiffre, forment un chiffre 10, 20, 50 ou 100 complet et parfaitement dessiné lorsqu'on regarde le billet devant une source de lumière.

❹ Fil fenêtré de couleur changeante

Vu du verso, cet élément de sécurité ressemble à une série de traits métalliques qui passent du doré au vert quand on incline le billet. Une ligne verticale pleine et continue apparaît sur les deux côtés du billet lorsque celui-ci est placé devant une source de lumière.

❺ Éléments fluorescents améliorés

Sous une source de lumière ultraviolette, le texte BANQUE DU CANADA 10 (ou 20, 50 ou 100) BANK OF CANADA, d'un jaune et d'un rouge imbriqués, se superpose au portrait reproduit au recto. Des fibres disséminées au hasard des deux côtés du billet deviennent d'un rouge ou d'un jaune fluorescent.

La Banque du Canada recommande de toujours vérifier plus d'une caractéristique de sécurité. Pour voir ces caractéristiques, il suffit de consulter le site Web de la Banque, à l'adresse www.banqueducanada.ca/fr/billets.

Avec le concours des institutions financières canadiennes, la Banque a mené un ambitieux programme pour remplacer les billets des séries antérieures par ceux de la série *L'épopée canadienne*. À la fin de 2005, les coupures de cette série représentaient un peu plus de la moitié des billets en circulation. On s'attend à ce que, d'ici la fin de 2006, leur proportion atteigne près des trois quarts.

La création de billets dotés de caractéristiques anti-contrefaçon qui peuvent résister aux progrès incessants en matière de reprographie constitue un défi complexe sur le plan technique. En 2005, la Banque a établi son plan pluriannuel de recherche et développement pour la prochaine génération de billets en se fixant comme objectif de garder une longueur d'avance sur les faussaires. Elle continuera aussi de surveiller l'évolution de la demande de billets comparativement aux autres modes de paiement.

Meilleure sensibilisation aux éléments de sécurité des billets

Les éléments de sécurité les plus avancés ne sont efficaces que si les gens prennent l'habitude de les vérifier. Avec le lancement de la coupure de 10 dollars améliorée de la série *L'épopée canadienne* en 2005, la Banque a poursuivi sa campagne de communication ciblée visant à mieux faire connaître les

caractéristiques de sécurité des billets et à encourager les détaillants à les vérifier systématiquement.

La Banque a élaboré et mis en œuvre des programmes de formation sur la détection des faux billets. Quelque 12 000 personnes ont suivi des séances de formation, données principalement par des employés de ses bureaux régionaux. La Banque a aussi collaboré avec des organismes d'application de la loi et des associations de détaillants en vue de mieux informer les caissiers sur les caractéristiques de sécurité des billets. Munis d'une nouvelle trousse conçue à leur intention par la Banque, des formateurs travaillant dans des organismes d'application de la loi et dans des commerces de détail ont animé environ 500 séances destinées aux caissiers. Le site Web de la Banque, qui renferme une foule de renseignements et offre une formation en ligne, a été mis à jour à la suite du lancement de la coupure de 10 dollars améliorée et est demeuré un outil pratique pour les caissiers.

Le Musée de la monnaie de la Banque, situé à Ottawa, a également contribué aux efforts d'information sur les éléments de sécurité des billets. Son exposition itinérante sur la série *L'épopée canadienne* de même que son programme éducatif sur la conception, l'élaboration et l'utilisation des billets remportent toujours beaucoup de succès. Toutes les visites guidées du Musée comportent un volet de formation sur la détection des fausses coupures.



LA PRÉVENTION, UN INVESTISSEMENT SÛR — La Banque a créé, en collaboration avec la Sûreté du Québec, le Service de police de la Ville de Montréal et la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, un programme intitulé « La prévention, un investissement sûr », qui vise à fournir aux petites entreprises du Québec des outils pour lutter contre le vol et la fraude.

La série *Scènes du Canada*

La série *Scènes du Canada*, dont les coupures ont été lancées entre 1969 et 1979, précède celle illustrée d'oiseaux du Canada. La Banque estime que très peu de billets authentiques de cette série sont encore en circulation. Comme ils ne sont pas munis d'éléments de sécurité holographiques ou à effet optique variable, ils sont moins sûrs que ceux des séries *Les oiseaux du Canada* et *L'épopée canadienne*, et donc plus vulnérables à la contrefaçon.

La Banque encourage les détaillants à demander des billets de séries plus récentes s'ils doutent de l'authenticité d'un billet de la série *Scènes du Canada* que leur remet un client.



La Banque évalue en permanence la connaissance qu'a le public des caractéristiques de sécurité des billets ainsi que les pratiques des détaillants. Bien que les Canadiens soient conscients des risques de contrefaçon, ils semblent avoir relativement confiance dans leurs billets et les considèrent comme un mode de paiement fiable et pratique. Les résultats d'une étude menée par la Banque en 2005 indiquent que les détaillants continuent de vérifier plus systématiquement les grosses coupures que les petites, les billets de 100 dollars faisant l'objet d'un examen environ une fois sur deux.

Promotion de l'observation de la loi

L'observation de la loi constitue le troisième pilier de la stratégie de la Banque visant à garantir la sûreté des billets. De plus en plus d'indices montrent que les organisations criminelles commencent à s'infiltrer dans les activités de contrefaçon. En 2005, la Banque a continué à appuyer les efforts de répression de la contrefaçon déployés par les corps policiers et les procureurs de la Couronne à l'échelle du pays.

La Banque a travaillé avec un réseau de procureurs de la Couronne fédéraux, provinciaux et territoriaux à l'amélioration et à la diffusion d'outils destinés à faciliter l'application de la loi et à appuyer les poursuites. En collaboration avec la Gendarmerie royale du Canada (GRC), elle a conçu une formation en ligne s'adressant aux policiers qui doivent acquérir des compétences et des connaissances de base sur la contrefaçon. La Banque s'est également associée avec le Collège Grant MacEwan, le Service de police d'Edmonton et la GRC pour créer un cours sur la sûreté et la vérification des billets de banque à l'intention des étudiants de niveau collégial souhaitant faire carrière dans les forces de l'ordre. Ce cours, qui fait maintenant partie intégrante du programme d'études policières au Collège Grant MacEwan, est



GARY MORIN (DEBOUT), formateur dans le cadre du programme d'études policières au Collège Grant MacEwan, enseigne des techniques de détection de la contrefaçon à ses étudiants.



LE SOUS-GOUVERNEUR PIERRE DUGUAY vient de remettre le prix d'excellence en matière de répression de la contrefaçon au caporal Earle Bailey et au sergent Peter Hadley, de la section des délits commerciaux de la GRC à Windsor. Ce prix récompense leur travail d'enquête en 2003, qui a mené à la saisie d'environ 1,6 million de dollars de billets contrefaits, au démantèlement d'une installation majeure de production de fausses coupures dans la région du Grand Toronto et à des poursuites contre un important faussaire.

De gauche à droite : Gerry Gaetz, chef du département des Opérations bancaires; Pierre Duguay, sous-gouverneur; Earle Bailey, caporal; Giuliano Zaccardelli, commissaire; Peter Hadley, sergent; et Barry Baxter, inspecteur

cité en exemple pour l'élaboration de formations similaires dans d'autres collèges et académies de police partout au pays.

Niveau de la contrefaçon : mesure des progrès accomplis

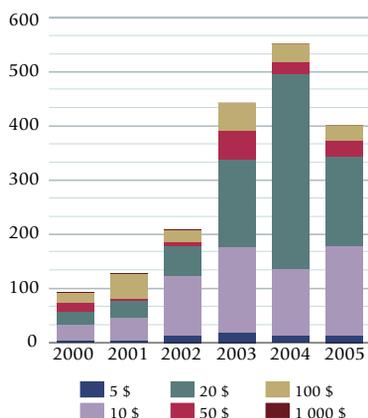
Les efforts que la Banque a faits ces dernières années pour rendre les billets plus sûrs ont porté leurs premiers fruits en 2005. Bien que les niveaux de contrefaçon soient demeurés élevés par rapport à ceux d'autres pays industriels, le nombre de faux billets trouvés en circulation a affiché une baisse, passant de 552 980 en 2004 à 402 300 en 2005.

De plus, leur valeur, qui était de 12,9 millions de dollars, est tombée à 9,4 millions.

En 2005, le billet de 10 dollars initial de la série *L'épopée canadienne* (émis en 2001) et la coupure de 20 dollars de la série *Les oiseaux du Canada* (mise en circulation en 1991) sont demeurés les cibles préférées des faussaires. On a constaté une diminution marquée du nombre de billets contrefaits de 20 dollars, mais une hausse de ceux de 10 dollars. De faux billets de la série *Scènes du Canada* (qui remonte aux années 1970) circulaient encore, mais en bien moindre quantité qu'en 2004. Les premières contrefaçons des grosses coupures de la série *L'épopée canadienne* sont apparues en 2005, surtout en Ontario.

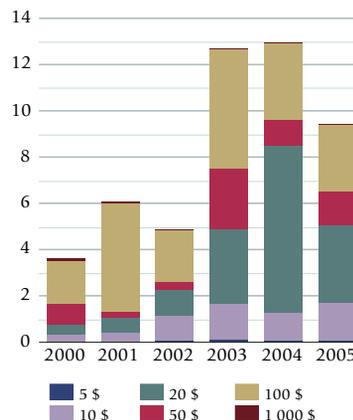
Nombre de faux billets trouvés en circulation

Milliers de billets



Valeur des faux billets trouvés en circulation

Millions de dollars



À la fin de 2005, la majorité des projets pluriannuels complexes liés à la stratégie de la Banque visant à rendre la monnaie canadienne plus sûre avaient été mis à exécution. Les coupures de la série *L'épopée canadienne*, dotées de caractéristiques de sécurité améliorées, représentaient la majorité des billets en circulation; les organismes d'application de la loi à l'échelle du pays collaboraient activement aux efforts de dissuasion de la contrefaçon; et, grâce aux communications et aux séances de formation sur la détection des faux, les détaillants ont pris davantage l'habitude de vérifier les billets de banque. Le recul des niveaux de contrefaçon indique que la stratégie donne ses premiers résultats.

On s'attend à ce que les niveaux de contrefaçon diminuent encore à la suite de la mise en œuvre, en 2006, des dernières initiatives de cette stratégie et à mesure que se fera sentir l'incidence à long terme de celle-ci. Face à l'avancement et à l'accessibilité de la technologie, la Banque continuera d'offrir de la formation sur la détection de la contrefaçon et de contribuer à la mise en accusation des faussaires, tout en poursuivant son travail de développement de la prochaine série de billets.

Dépenses d'exploitation

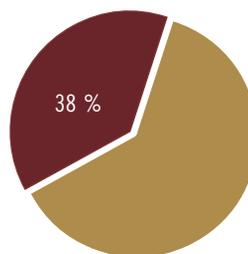
L'application de la stratégie destinée à protéger l'intégrité des billets de banque canadiens a fait passer les dépenses d'exploitation annuelles de la fonction Monnaie de 78,8 millions de dollars en 2002 à 113,7 millions de dollars en 2005, ce qui représente une augmentation annuelle moyenne de 13 %. Cette augmentation tient surtout au remplacement des anciens billets par les coupures de la série *L'épopée canadienne*, qui sont dotées d'éléments de sécurité perfectionnés. Le coût unitaire moyen

d'un billet de cette série est d'à peu près 9 cents, soit environ 3 cents de plus que pour une coupure de la série *Les oiseaux du Canada*. Le reste de la hausse tient aux fonds qu'il a fallu engager pour appuyer les autres volets de la stratégie : recherche et développement; information sur la monnaie, y compris les activités de communication sur les billets de la série *L'épopée canadienne*; et promotion de l'observation de la loi.

En 2005, les dépenses d'exploitation relatives à la fonction Monnaie se sont établies à 113,7 millions de dollars, comptant ainsi pour 38 % environ de l'ensemble des dépenses d'exploitation de la Banque. Il s'agit là d'une baisse de 2 millions de dollars par rapport à l'année précédente. Alors qu'en 2004 la Banque avait émis trois nouvelles coupures, elle n'en a lancé qu'une en 2005, soit le billet de 10 dollars amélioré, d'où la diminution de quelque 5 millions de dollars enregistrée au titre des coûts de cette fonction, et qui a été partiellement contrebalancée par la hausse des dépenses associées aux avantages sociaux futurs.

Dépenses d'exploitation

Part des dépenses totales attribuable aux activités liées à la fonction Monnaie



SYSTÈME FINANCIER

Le système financier est constitué des institutions et des marchés financiers ainsi que des systèmes de compensation et de règlement. La Banque s'attache à en promouvoir la fiabilité et l'efficacité au Canada comme à l'étranger.

À l'échelle nationale, la Banque a axé ses activités de recherche et d'analyse en 2005 sur l'efficacité de la réglementation des institutions financières et l'amélioration de l'efficacité des marchés financiers. Le bon fonctionnement du système financier est important pour une transmission efficace de la politique monétaire et crucial pour l'efficacité globale de l'économie canadienne. Les travaux de recherche et d'analyse que la Banque effectue servent d'assise aux conseils stratégiques qu'elle donne aux gouvernements et aux autres organismes de réglementation, et sont diffusés au moyen de publications comme la *Revue du système financier* ou des allocutions des membres du Conseil de direction.

À l'échelle internationale, la Banque participe aux activités de divers groupes multilatéraux qui examinent notamment l'adaptation du rôle du Fonds monétaire international (FMI) aux nouvelles réalités et les répercussions possibles des grands déséquilibres mondiaux sur le Canada et d'autres pays. Elle collabore étroitement avec des organisations des secteurs public et privé pour évaluer la résilience des composantes clés du système financier à un éventail de perturbations opérationnelles peu susceptibles de se produire, ainsi que pour apporter des améliorations au besoin. Ces efforts témoignent de l'importance que la Banque ne cesse d'accorder à la fiabilité des principaux systèmes de compensation et de règlement.

Promotion de la fiabilité et de l'efficacité du système financier

Un système financier efficace contribue au bien-être économique des Canadiens en facilitant le commerce, en gérant les liquidités et en aidant à tirer le meilleur parti possible de ressources rares au sein de l'économie.

Plusieurs activités de la Banque favorisent directement le bon fonctionnement du système financier national. Tout d'abord, par la politique monétaire qu'elle mène, l'institution appuie le maintien d'un taux d'inflation bas, stable et prévisible, ce qui permet d'éviter que l'inflation n'entraîne une mauvaise allocation des ressources. La Banque encourage également les exploitants des grands systèmes de compensation et de règlement à faire en sorte que ces derniers, en plus d'être efficaces, respectent ou dépassent les normes internationales au chapitre de la fiabilité. Enfin, de par sa fonction de prêteur de dernier ressort et du fait qu'elle procure de manière efficace des services bancaires spécialisés, la Banque permet l'affectation des ressources du secteur financier privé à des fins plus productives.

De plus, la Banque concourt indirectement à l'efficacité du système financier en menant et en publiant des recherches de même qu'en offrant des conseils à diverses organisations nationales et internationales responsables de politiques publiques. Elle collabore également avec d'autres autorités réglementaires et organismes du secteur public, avec des acteurs du secteur financier et leurs associations, ainsi qu'avec des universitaires en vue d'appuyer l'analyse et la recherche dans ce domaine. Depuis quelque temps, la Banque se concentre sur différents dossiers liés au bon fonctionnement des marchés financiers, des institutions financières et des systèmes de compensation et de règlement. En 2005, ses travaux ont porté essentiellement sur la transparence des marchés des titres à revenu fixe et sur des questions touchant l'administration des régimes de retraite à prestations déterminées et certains aspects de l'efficacité du système bancaire canadien.

La Banque a continué en 2005 de soutenir diverses activités favorisant la stabilité financière à l'échelle du globe. En particulier, elle a contribué au débat

sur la réforme d'institutions financières internationales comme le FMI et la Banque mondiale. Ce débat témoigne de la volonté de préserver le rôle clé que joue le FMI sur la scène financière internationale tout en répondant aux inquiétudes à propos des prêts considérables que cette institution consent à un nombre restreint de pays ainsi qu'à la nécessité de réorienter ses activités en fonction des nouvelles réalités économiques mondiales. La Banque a effectué des recherches sur la mission et la gouvernance du FMI et s'est associée avec le ministère des Finances et d'autres banques centrales pour réaliser des études conjointes et parrainer des séances de colloque sur ce thème.

La Banque prend part également à des groupes internationaux, comme le G7, le G20 et le Forum sur la stabilité financière, et est membre de plusieurs comités et groupes de travail placés sous les auspices de la Banque des Règlements Internationaux. Ces groupes s'intéressent à une vaste gamme de sujets, dont la surveillance et le développement des systèmes de paiement; les mécanismes destinés à assurer la continuité des opérations des systèmes de paiement dans un contexte transfrontière; les enjeux auxquels sont confrontés les fonds de pension; le financement du logement; l'incidence et la résolution des importants déséquilibres commerciaux et les mouvements de capitaux qui les accompagnent; et l'accession de la Chine au rang de grande puissance économique, ainsi que son intégration aux ententes internationales notamment en matière de commerce. La Banque continue aussi de fournir de l'aide technique à des pays étrangers dans le cadre des différentes activités du FMI auxquelles elle participe.

Tenant compte de l'évolution mondiale, des impératifs nationaux et des perceptions changeantes quant aux pratiques exemplaires, la Banque poursuit sa collaboration avec les exploitants et les acteurs des systèmes canadiens de compensation et de règlement d'importance systémique en vue de perfectionner les processus de continuité des opérations. Ces systèmes

sont au cœur du système financier canadien, et la moindre défaillance de leur part pourrait avoir de lourdes conséquences pour l'ensemble de l'économie. En 2005, les exploitants de ces systèmes ont pris des mesures pour renforcer leurs plans de continuité, notamment en répartissant leurs employés entre des sites distincts et en améliorant leur capacité de reprendre leurs activités, après une grave perturbation, à l'intérieur du délai de deux heures actuellement visé.

La Banque du Canada procure à ces systèmes des services exclusifs et continue de recourir à une double stratégie pour le faire d'une manière qui soit encore plus fiable. En premier lieu, elle a lancé un programme pluriannuel de renouvellement de ses systèmes bancaires jugés essentiels. Les travaux dans ce domaine vont bon train, avec l'élaboration d'un système à haute disponibilité qui devrait être prêt en 2006. En second lieu, la Banque procède à un examen de ses propres plans en matière de poursuite des activités. En 2005, elle a mené à terme, au bout de trois années d'efforts, un projet visant à accroître la capacité qu'a son site de relève de répondre efficacement à de fortes perturbations de son fonctionnement. Elle envisage aussi d'autres modifications qui pourraient être apportées à ses plans de poursuite des activités, y compris le fractionnement géographique des opérations bancaires. La Banque a aussi fait valoir le rôle crucial que jouent les systèmes de compensation et de règlement d'importance systémique auprès de certains organismes provinciaux de gestion des situations d'urgence afin que ces systèmes obtiennent en priorité les services publics essentiels à leur fonctionnement (électricité, carburant diesel, etc.).

Aux termes de la *Loi sur la compensation et le règlement des paiements*, la Banque assume la surveillance générale des systèmes de compensation et de règlement d'importance systémique. Ceux-ci permettent à leurs participants ou aux clients de ces derniers de transférer quotidiennement des fonds et d'autres actifs financiers, comme des devises ou des titres,



LE SOUS-GOUVERNEUR DAVID LONGWORTH s'adresse aux employés du département des Marchés financiers après l'annonce d'une des décisions concernant le taux directeur.

dont le montant global se chiffre en centaines de milliards de dollars. La Banque cherche à s'assurer que les mécanismes de limitation des risques dont sont pourvus ces systèmes éliminent pratiquement toute possibilité qu'une perturbation de leur fonctionnement, causée par la défaillance d'un participant ou par tout autre facteur, ait de graves répercussions sur le système financier et l'économie dans son ensemble.

Jusqu'à présent, les activités de surveillance de la Banque ont surtout porté sur l'examen et l'analyse de propositions visant la conception ou la refonte de systèmes d'importance systémique. Comme plusieurs importants systèmes de règlement et de compensation maîtrisant de façon adéquate et efficiente le risque systémique ont été implantés au cours des sept dernières années, la Banque a procédé en 2005 à une revue approfondie de ses processus de surveillance en vue de mieux les faire concorder avec l'exploitation courante de ces systèmes. Dans ce contexte, elle a décidé de mettre en œuvre des processus internes plus formels, notamment en ce qui concerne le traitement des modifications apportées aux systèmes et la réalisation des vérifications annuelles. En outre, depuis quelques années, la Banque renforce ses ressources au chapitre de la surveillance afin d'avoir à sa disposition une plus grande capacité d'analyse et une relève davantage en mesure d'assumer des fonctions importantes.

En 2005, la Banque a axé ses activités de surveillance sur : i) l'analyse de l'incidence des services transfrontières de compensation et de règlement sur les risques et les mécanismes de limitation des risques liés au système CDSX; et ii) une initiative, menée conjointement avec l'organisme de surveillance des banques canadiennes, ayant pour objet d'encourager ces dernières à utiliser la CLS Bank pour le règlement des opérations sur devises. Le recours à la CLS Bank est en effet maintenant considéré comme une pratique exemplaire de limitation du risque de règlement dans ce domaine.

Recherches et communications

Un volet important des activités de la Banque consiste à nourrir le débat sur les divers aspects du système financier. L'institution publie deux fois par année la *Revue du système financier* et organise des colloques et des ateliers visant à faire ressortir des enjeux relatifs au système financier et à promouvoir les discussions à leur égard. En 2005, elle a ainsi été l'hôte d'ateliers sur les marchés financiers internationaux; les questions liées au système financier qui touchent les banques centrales sans responsabilités de surveillance; et les besoins en données pour l'analyse de la stabilité des systèmes financiers mûrs (avec, pour cet atelier, la collaboration du comité Irving Fisher). Toutes ces



Les systèmes de compensation et de règlement d'importance systémique au Canada

Système de transfert de paiements de grande valeur : Ce système prend en charge les paiements en dollars canadiens dont le montant est élevé ou dont la date et l'heure de règlement revêtent une importance fondamentale. Nombre moyen de transactions quotidiennes : environ 20 000. Valeur moyenne journalière des transactions : 160 milliards de dollars. Système exploité par l'Association canadienne des paiements.

CDSX : Ce système règle la quasi-totalité des opérations sur actions et titres de dette au Canada. Nombre moyen d'opérations réglées quotidiennement : 300 000. Valeur brute moyenne des transactions réglées chaque jour : 200 milliards de dollars. Système exploité par La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée.

CLS (Continuous Linked Settlement) : Ce système sert au règlement des opérations de change en quinze devises. Nombre moyen de transactions réglées chaque jour : 220 000. Valeur moyenne des transactions réglées quotidiennement : 2,6 billions de dollars É.-U. Système exploité par la CLS Bank.

activités ont attiré des participants des quatre coins du monde. La Banque a aussi continué de parrainer les réunions trimestrielles de diverses autorités réglementaires des marchés des titres. Enfin, le gouverneur et d'autres membres du Conseil de direction ont prononcé des allocutions sur bon nombre de ces sujets.

Les recherches de la Banque ont porté notamment sur la modélisation des opérations de paiement du Système de transfert de paiements de grande valeur en vue d'évaluer les relations d'arbitrage entre la liquidité et les coûts des garanties ainsi que les répercussions de la défaillance d'un participant au système; l'élaboration d'outils d'évaluation des risques au sein du système financier; la microstructure des marchés des titres à revenu fixe et des changes; et la réforme des institutions financières internationales. La plupart de ces recherches ont paru sous forme de documents de travail ou dans des publications spécialisées en économique. De plus, la Banque, de concert avec

l'Association canadienne des paiements (ACP) et le ministère des Finances, a publié un document de consultation sur les conditions de la participation de diverses institutions financières aux systèmes de paiement exploités par l'ACP.

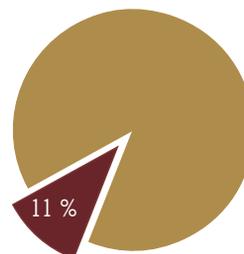
Dépenses d'exploitation

Dans la foulée de la mise en œuvre de l'actuel plan à moyen terme, la fonction Système financier a vu les ressources qui lui sont allouées augmenter de façon notable. Les dépenses d'exploitation sont ainsi passées de 15,9 millions de dollars en 2002 à 34,1 millions en 2005, ce qui représente une hausse annuelle moyenne de 29 % dont la majeure partie a été dévolue à la refonte des systèmes qui permettra à la Banque de fournir des services bancaires essentiels de manière plus rapide et plus fiable. Comme cela a déjà été souligné, la Banque a également amélioré ses processus de surveillance, en renforçant ses ressources en la matière pour avoir à sa disposition une plus grande capacité d'analyse et une relève mieux en mesure d'assumer des fonctions essentielles, et elle a considérablement élargi sa capacité de recherche et accru ses publications dans le domaine du système financier. Elle s'est aussi donné les moyens de contribuer davantage aux projets internationaux liés à la fiabilité et à l'efficacité du système financier.

En 2005, les dépenses d'exploitation relatives à la fonction Système financier ont atteint 34,1 millions de dollars, soit 11 % de l'ensemble des dépenses d'exploitation de la Banque. Il s'agit là d'une augmentation de 8 millions par rapport à 2004, qui est surtout attribuable à la hausse des charges associées aux avantages sociaux futurs ainsi qu'aux investissements effectués au chapitre des systèmes informatiques.

Dépenses d'exploitation

Part des dépenses totales attribuable aux activités liées à la fonction Système financier



GESTION FINANCIÈRE

Des initiatives importantes ont été entreprises en 2005 dans le but d'accroître l'efficacité et l'efficience des services que la Banque fournit au gouvernement fédéral en sa qualité d'agent financier. L'institution a travaillé en étroite collaboration avec le ministère des Finances afin d'améliorer le cadre d'émission des emprunts d'État ainsi que la méthode employée pour surveiller les risques et mesurer le rendement. Des modifications ont été apportées aux opérations et au soutien des systèmes de façon à réduire les coûts et à augmenter l'efficience. La Banque a également pris des mesures en vue de renforcer l'efficacité des activités de gestion financière qu'elle mène pour son propre compte.

Rôle d'agent financier

Le programme d'emprunt sur le marché institutionnel intérieur vise à assurer au gouvernement fédéral une source stable de financement à faible coût, un objectif dont l'atteinte est facilitée par la promotion du bon fonctionnement des marchés financiers canadiens. En 2005, la Banque s'est surtout attachée à élaborer des initiatives clés ayant pour objet de soutenir la liquidité et l'efficience des marchés des obligations du gouvernement du Canada malgré la

baisse de l'encours de ces titres. Elle a continué d'améliorer la liquidité des émissions de référence en procédant au rachat de titres moins liquides et plus anciens afin d'accroître le volume brut de ces émissions. Ces opérations de rachat ont également fait économiser au gouvernement des frais d'intérêt estimés à environ 30,3 millions de dollars. Au cours de l'année 2006, on s'efforcera d'examiner et de mettre en œuvre d'autres moyens pour maintenir la

Examen des emprunts des sociétés d'État

Comme le prévoit son programme d'évaluation de la trésorerie, le ministère des Finances a amorcé, avec le concours de la Banque, un examen de la gouvernance du cadre d'emprunt applicable aux principaux organismes bénéficiant de la garantie du gouvernement fédéral, et procédé à une analyse comparative des coûts et des avantages de diverses méthodes d'émission de titres de dette. Conformément à l'engagement de transparence qu'a pris le gouvernement, le rapport sur les évaluations que le ministère des Finances effectue est publié dans son site Web, à l'adresse www.fin.gc.ca/access/fininstf.html#Évaluations. Le Ministère mène une analyse plus approfondie du dossier, en consultation avec les emprunteurs.





LA SALLE DES MARCHÉS *de la Banque*

liquidité et l'efficacité du marché des obligations d'État dans un contexte de diminution de l'encours des obligations susceptibles de faire l'objet de rachats.

En conformité avec l'objectif du gouvernement de ramener à 60 % la part de la dette à taux fixe d'ici 2007-2008, le volume des obligations en circulation a reculé de 5,0 milliards de dollars en 2005 pour se situer à 254,7 milliards, tandis que celui des bons du Trésor a augmenté de 10,0 milliards pour atteindre 127,1 milliards. Les émissions brutes d'obligations, alimentées par les opérations de rachat, se sont chiffrées à 36,4 milliards de dollars.

En 2005, plusieurs changements ont été apportés au cadre d'émission des titres d'État dans le but de stimuler la concurrence et la participation à toutes les étapes du processus d'adjudication. De plus, le délai moyen de publication des résultats est passé à deux minutes en 2005 (contre trois en 2004) dans le cas des adjudications de titres d'État, et à quatre minutes (contre sept) pour les opérations de rachat. Dans ce dernier cas, la réduction du délai a été facilitée par l'affinement de la méthode d'évaluation utilisée pour établir les prix.

À la fin de l'exercice, les réserves officielles de liquidités internationales que détient le gouvernement

canadien totalisaient 33 milliards de dollars É.-U. Le Compte du fonds des changes, qui constitue la composante la plus importante de ces réserves, sert à répondre aux besoins de liquidités en devises du gouvernement et à fournir les fonds nécessaires à la promotion d'un comportement ordonné du dollar canadien sur le marché des changes. Les réserves officielles de liquidités internationales sont financées par les engagements en monnaies étrangères de l'État canadien. En 2005, la conclusion de swaps de devises d'un montant de 5,6 milliards de dollars É.-U. a été en partie contrebalancée par l'arrivée à échéance d'emprunts atteignant 4,4 milliards de dollars É.-U. Le taux de rendement net du Compte du fonds des changes pour l'année civile, calculé sur la base du rendement total (c'est-à-dire selon la valeur de marché), a été de six points de base.

Durant l'année, la Banque a amélioré la surveillance des risques associés aux réserves en devises du gouvernement ainsi que le suivi du rendement. Elle a adopté un nouveau mode de décomposition du rendement, qui établit une distinction entre les gains résultant des mouvements de taux d'intérêt et ceux dus aux variations de taux de change. La surveillance du risque de crédit inhérent aux avoirs de réserve a aussi été renforcée. Le nouveau modèle

d'évaluation du risque de crédit a été validé par un expert indépendant, selon qui la technique de modélisation de la Banque est conforme aux pratiques exemplaires actuelles. En juin, cette dernière a tenu et présidé un colloque sur la gestion du risque de crédit dans les banques centrales auquel ont pris part des spécialistes de 25 banques centrales et de la Banque des Règlements Internationaux.

Services relatifs aux titres destinés aux particuliers

En sa qualité d'agent financier du gouvernement, la Banque fournit des services administratifs et de soutien des systèmes, des services comptables ainsi

que des conseils à l'appui du programme fédéral de placement des titres au détail. Compte tenu de la diminution de l'encours des titres détenus par les particuliers, elle a continué de mettre l'accent sur des initiatives visant un meilleur rapport coût-efficacité. La décision d'impartir le programme et les autres mesures prises ces dernières années en vue d'accroître l'efficacité ont entraîné des économies substantielles. Pour réaliser d'importants gains d'efficacité additionnels au cours des années qui viennent, on s'est employé à élaborer un nouveau modèle de gestion grâce auquel les opérations pourraient être alignées sur les pratiques exemplaires en usage dans l'industrie, par le biais d'une normalisation des règles, des services et des processus.

Programme de placement des titres au détail

Le programme fédéral de placement des titres au détail englobe les traditionnelles Obligations d'épargne du Canada (OEC), encaissables à n'importe quel moment, et les Obligations à prime du Canada (OPC), qui sont assorties d'un taux d'intérêt plus élevé que les OEC, mais qui ne peuvent être encaissées

qu'une fois l'an. On peut se procurer ces titres auprès d'un réseau d'agents vendeurs et dans les entreprises participant au Programme d'épargne-salaire, ou encore les acheter directement par téléphone ou par Internet.



Le lancement de la campagne 2005-2006 de souscription aux Obligations d'épargne du Canada a eu lieu en octobre au Musée canadien de la guerre, à Ottawa. À cette occasion, un certificat commémoratif de l'obligation de la Victoire de 1945 a été remis au Musée en hommage aux anciens combattants canadiens et en souvenir du rôle des obligations de la Victoire (ancêtres des Obligations d'épargne du Canada) dans l'effort de guerre.



Autres activités de gestion financière

Plusieurs initiatives ont été entreprises en 2005 afin d'améliorer le rendement du Fonds de pension de la Banque et de mieux appairer les échéances des avoirs et des engagements du régime. La mesure du rendement et la gestion des risques ont aussi été renforcées.

Les banques et les sociétés de fiducie ou de prêt constituées en vertu d'une loi fédérale doivent transférer à la Banque du Canada tous les soldes non réclamés des comptes en dollars canadiens tenus au pays qui sont inactifs depuis dix ans. Les propriétaires des fonds peuvent récupérer ces soldes sur présentation de documents attestant de leur droit. En 2005, les institutions financières ont transféré à la Banque des soldes non réclamés s'élevant à 39 millions de dollars. La Banque a répondu à environ 34 500 demandes de renseignements et versé au total 9,9 millions de dollars à quelque 5 700 ayants droit.

Dépenses d'exploitation

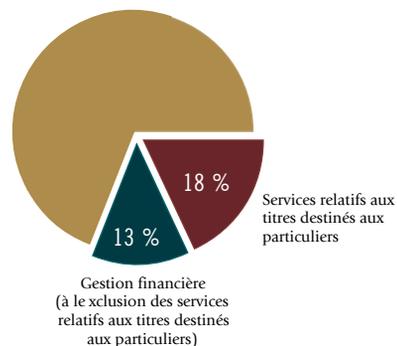
Le plan à moyen terme 2003-2006 avait notamment pour objectifs d'accroître la capacité de recherche et d'analyse à l'appui de la prestation de conseils stratégiques et de la prise de décisions complexes, d'investir dans l'infrastructure dans le but de faciliter la gestion des risques opérationnels et financiers, et de renforcer le cadre de gouvernance des activités de gestion financière de l'institution. Après être demeurées pratiquement inchangées en 2003 et en 2004, les dépenses d'exploitation associées à la fonction Gestion financière (à l'exclusion des services relatifs aux titres destinés aux particuliers) ont augmenté de 6 millions de dollars en 2005 et se sont chiffrées à 37,5 millions, soit environ 13 % de l'ensemble des dépenses d'exploitation

de la Banque. Ce changement s'explique principalement par la montée des coûts liés aux technologies de l'information attribuable à la refonte des systèmes automatisés, de même que par l'accroissement des dépenses au titre des avantages sociaux futurs.

Après quelques années de diminution, les dépenses d'exploitation se rapportant aux services relatifs aux titres destinés aux particuliers se sont accrues de 1,4 million de dollars en 2005 pour s'établir à 55,2 millions (18 % des dépenses d'exploitation totales de la Banque). Cette hausse est due aux investissements supplémentaires effectués afin d'actualiser l'infrastructure et de mettre au point un nouveau modèle de gestion devant permettre d'améliorer encore l'efficacité. Cependant, même si les investissements ont augmenté, les coûts d'exploitation ont continué de baisser, en raison des gains d'efficacité réalisés grâce à l'impartition. Les dépenses liées au programme de placement des titres au détail sont recouvrées auprès du gouvernement canadien.

Dépenses d'exploitation

Part des dépenses totales attribuable aux activités liées à la fonction Gestion financière



SOMMAIRE FINANCIER





REVENUS ET DÉPENSES

Revenus de placements

En 2005, les revenus que la Banque a tirés de son portefeuille de placements, qui est composé surtout de titres du gouvernement fédéral, ont totalisé 2 milliards de dollars, ce qui représente une hausse de 3 % par rapport à 2004. Les revenus nets (déduction faite des dépenses) qu'elle a versés au Receveur général du Canada se sont chiffrés à 1,7 milliard de dollars, soit un montant similaire à celui de l'année précédente.

Les revenus nets ne constituent pas un bon indicateur de la qualité de la gestion de la Banque. Celle-ci intervient sur les marchés financiers pour atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés en matière de politique monétaire et non pour maximiser ses revenus. Il vaut donc mieux se fier au niveau des dépenses d'exploitation pour juger de l'utilisation que la Banque fait des deniers publics.

Dépenses d'exploitation

Les dépenses d'exploitation sont réparties entre les quatre grandes fonctions de la Banque : Politique

monétaire, Monnaie, Système financier et Gestion financière. Les dépenses engagées à l'égard des opérations associées aux titres destinés aux particuliers sont recouvrées auprès de l'État canadien.

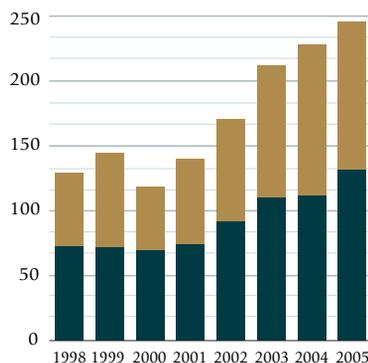
Dans son plan à moyen terme pour la période de quatre ans allant de 2003 à la fin de 2006, la Banque a énoncé ses diverses priorités stratégiques. Celles-ci comportent des investissements pour accroître la capacité de recherche et d'analyse de l'institution, améliorer la sécurité des billets de banque et assurer des communications claires aussi bien avec ses employés qu'avec la population canadienne. Encore une fois, en 2005, les dépenses effectuées par la Banque ont été axées sur la réalisation de ces objectifs à moyen terme et sur l'accomplissement du mandat qui lui a été confié.

Les dépenses d'exploitation liées aux grandes fonctions de la Banque se sont établies à 245,9 millions de dollars l'an dernier, ce qui représente une augmentation de 18 millions par rapport à 2004. Cette hausse tient principalement au coût accru des avantages sociaux futurs.

Dépenses d'exploitation

Politique monétaire, Monnaie, Système financier et Gestion financière*

Millions \$



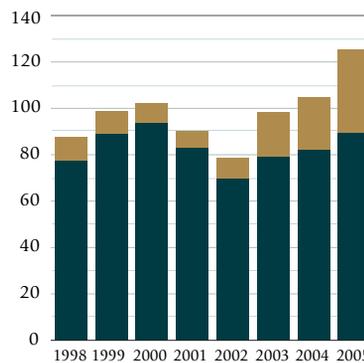
* La fonction Gestion financière comprend les services relatifs aux titres destinés aux particuliers.

■ Monnaie
■ Autres fonctions

Traitements et avantages sociaux

Politique monétaire, Monnaie, Système financier et Gestion financière*

Millions \$



* La fonction Gestion financière comprend les services relatifs aux titres destinés aux particuliers.

■ Avantages sociaux
■ Traitements

Rémunération

La Banque a pour stratégie d'offrir un programme de rémunération globale qui soutient la comparaison avec le marché afin d'attirer et de fidéliser le personnel dont elle a besoin.

Traitements

Les dépenses au titre des traitements ont crû de 7 millions de dollars en 2005 par suite du relèvement de 2,25 % des échelles salariales, de l'embauche de personnel technique additionnel à l'appui du renouvellement des systèmes d'exploitation essentiels, et de la modification de la composition du personnel en faveur des ressources spécialisées nécessaires à la réalisation des objectifs du plan à moyen terme en matière de recherche et d'analyse dans les domaines de la politique monétaire et de la stabilité financière.

Avantages sociaux futurs

Les coûts des avantages sociaux futurs ont connu en 2005 une hausse de 12 millions de dollars, qui représente les deux tiers de l'augmentation des dépenses d'exploitation globales. Les changements apportés aux hypothèses actuarielles démographiques et économiques, ainsi que la réduction du taux d'actualisation employé pour le calcul de la valeur actuelle des obligations futures, expliquent l'accroissement de la provision constituée pour les avantages sociaux futurs. On s'attend à une nouvelle hausse de 9 millions de dollars en 2006, sous l'effet d'une autre baisse du taux d'actualisation.

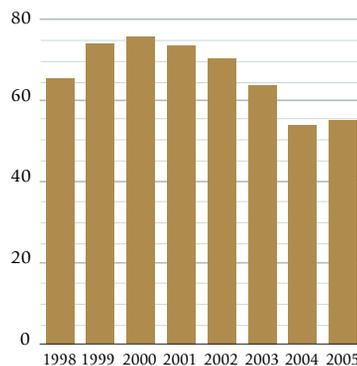
Billets de banque

Pour répondre aux préoccupations relatives à la sûreté des billets de banque, le plan à moyen terme prévoyait des investissements importants au chapitre de la conception et de l'amélioration des billets ainsi que du lancement de nouveaux billets. En 2004, la Banque a procédé à l'émission des trois plus grosses coupures (100, 50 et 20 dollars) de la série *L'épopée canadienne*, suivie, en 2005, par celle du billet de 10 dollars amélioré de cette série. Le lancement d'une seule coupure au cours de l'exercice a permis de réduire le coût des billets d'environ 3 millions de dollars. À l'automne 2006, la Banque mettra en circulation un billet de 5 dollars amélioré.

Dépenses d'exploitation

Services relatifs aux titres destinés aux particuliers

Millions \$



Services relatifs aux titres destinés aux particuliers

La Banque fournit des services administratifs à Placements Épargne Canada, l'agence du ministère des Finances chargée depuis sa création en 1996 du programme fédéral de placement des titres au détail.

En 2005, les dépenses associées aux services relatifs aux titres destinés aux particuliers ont été légèrement plus élevées qu'en 2004 à cause d'une hausse des dépenses qu'il a fallu engager dans le domaine des technologies de l'information afin de maintenir à niveau les systèmes. Signalons que les dépenses effectuées dans le cadre du programme de placement des titres au détail, y compris celles qu'EDS Canada facture à la Banque, sont recouvrées auprès du gouvernement canadien.

Dépenses d'investissement

À la fin de 2004, la Banque a entrepris un grand projet d'infrastructure qui consistait à remplacer les fenêtres, y compris les cadres, de l'immeuble du siège, à Ottawa. Étant donné que la majeure partie des travaux associés à ce projet d'immobilisation totalisant 16 millions de dollars ont été complétés en 2005, un montant d'environ 1 million de dollars a été inscrit au poste de l'amortissement. La fin des travaux est prévue pour le premier semestre de 2006.



ÉTATS FINANCIERS

(Exercice terminé le 31 décembre 2005)

BANQUE DU CANADA

RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers de la Banque du Canada, qui sont joints à la présente déclaration, ont été préparés par la direction de la Banque selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et renferment certains éléments qui reflètent les estimations et jugements les plus justes possible de cette dernière. La direction répond de l'intégrité et de l'objectivité des données contenues dans les états financiers et veille à ce que les renseignements fournis dans le *Rapport annuel* concordent avec les états financiers.

À l'appui de sa responsabilité face à l'intégrité et à l'objectivité des états financiers ainsi qu'en regard du système comptable grâce auquel ils sont produits, la direction a élaboré et mis en place un système de contrôles internes qui lui permet de fournir l'assurance raisonnable que les transactions sont autorisées et enregistrées correctement, les données financières sont fiables, l'actif est bien protégé, le passif est constaté et les opérations sont efficaces. La Banque s'est dotée d'un département de vérification interne, qui est notamment chargé d'examiner de façon constante les mécanismes de contrôle interne, y compris de contrôle comptable et financier, et leur mise en application.

Le Conseil d'administration doit veiller à ce que la direction remplisse ses obligations en matière de présentation de l'information financière et de contrôles internes, responsabilité dont il s'acquitte par l'entremise de son comité de la vérification. Les membres de ce comité ne sont ni cadres ni employés de la Banque; ils possèdent des connaissances financières appropriées. Le Comité de la vérification a donc les compétences nécessaires pour examiner les états financiers annuels de la Banque et en recommander l'approbation par le Conseil d'administration. Il rencontre au besoin les membres de la direction, le vérificateur interne en chef et les vérificateurs externes de la Banque, lesquels sont nommés par décret. Il a en outre établi des processus visant à mesurer l'indépendance des vérificateurs externes de la Banque et examine tous les services que ceux-ci fournissent. Enfin, le Comité est chargé d'étudier les principes et procédures comptables dont l'adoption, ou la modification, a des répercussions importantes sur les états financiers et de passer en revue et d'évaluer les principaux jugements et estimations de la direction qui sont significatifs pour la présentation de l'information financière.

Les états financiers de la Banque ont été vérifiés par les vérificateurs externes de la Banque, les cabinets Ernst & Young s.r.l. et Deloitte & Touche s.r.l., dont le rapport figure ci-après. Les vérificateurs externes ont eu un libre accès au Comité de la vérification pour discuter de leur travail et des résultats y afférents.



D. A. Dodge, gouverneur

Ottawa (Canada)



S. Vokey, CA, comptable en chef

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au ministre des Finances, en sa qualité d'actionnaire inscrit de la Banque du Canada

Nous avons vérifié le bilan de la Banque du Canada au 31 décembre 2005 ainsi que l'état des revenus et dépenses de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Banque. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Banque au 31 décembre 2005 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Ernst + Young s.r.l.

ERNST & YOUNG s.r.l.

Comptables agréés

Ottawa (Canada)
Le 20 janvier 2006

Deloitte + Touche s.r.l.

DELOITTE & TOUCHE s.r.l.

Comptables agréés

BANQUE DU CANADA

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2005
(En millions de dollars)

	<u>2005</u>	<u>2004</u>
REVENUS		
Revenus de placements, après déduction des intérêts payés sur les dépôts, soit 43,9 millions de dollars (38,2 millions en 2004)	<u>1 978,3</u>	<u>1 928,9</u>
DÉPENSES par fonction (notes 1 et 3)		
Politique monétaire	60,6	54,3
Monnaie	113,7	115,7
Système financier	34,1	26,6
Gestion financière	<u>37,5</u>	<u>31,3</u>
	245,9	227,9
Services relatifs aux titres destinés aux particuliers — Dépenses	55,2	53,8
Services relatifs aux titres destinés aux particuliers — Dépenses recouvrées . . .	<u>(55,2)</u>	<u>(53,8)</u>
	<u>245,9</u>	<u>227,9</u>
REVENU NET DESTINÉ AU COMPTE DU RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	<u><u>1 732,4</u></u>	<u><u>1 701,0</u></u>

(Voir notes complémentaires aux états financiers.)

BANQUE DU CANADA

BILAN

au 31 décembre 2005
(En millions de dollars)

	<u>2005</u>	<u>2004</u>
ACTIF		
Dépôts en devises		
Dollars É.-U.	84,6	507,2
Autres devises	<u>3,5</u>	<u>5,5</u>
	88,1	512,7
Avances aux membres de l'Association canadienne des paiements ...	-	0,5
Placements (note 4)		
Bons du Trésor du Canada	16 384,6	13 628,8
Autres valeurs mobilières émises ou garanties		
par le Canada échéant dans les trois ans	10 337,1	9 153,9
Autres valeurs mobilières émises ou garanties		
par le Canada échéant dans plus de trois ans	19 689,3	20 408,1
Autres placements	<u>38,0</u>	<u>2,6</u>
	46 449,0	43 193,4
Immeubles de la Banque (note 5)	136,6	129,3
Autres éléments de l'actif		
Titres achetés dans le cadre de conventions de revente	1 297,1	2 519,1
Tous les autres éléments de l'actif (note 6)	<u>349,5</u>	<u>375,8</u>
	1 646,6	2 894,9
	<u>48 320,3</u>	<u>46 730,8</u>

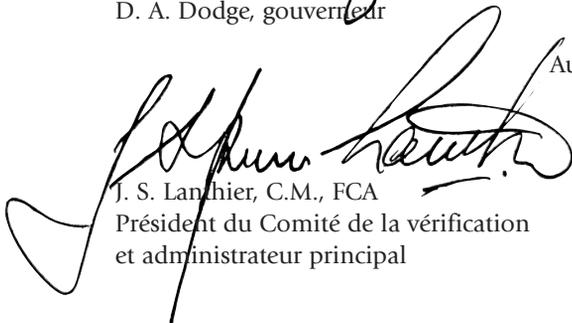
(Voir notes complémentaires aux états financiers.)

	<u>2005</u>	<u>2004</u>
PASSIF ET CAPITAL		
Billets de banque en circulation (note 7)	46 077,9	44 240,6
Dépôts		
Gouvernement du Canada	911,1	1 062,7
Banques	32,8	382,1
Autres membres de l'Association canadienne des paiements	17,1	118,8
Autres dépôts	<u>422,4</u>	<u>382,8</u>
	<u>1 383,4</u>	<u>1 946,4</u>
Passifs envers le gouvernement du Canada		
Dollars É.-U.	-	383,5
Autres éléments du passif		
Titres vendus dans le cadre de conventions de rachat	684,3	-
Tous les autres éléments du passif	<u>144,7</u>	<u>130,3</u>
	<u>829,0</u>	<u>130,3</u>
	<u>48 290,3</u>	<u>46 700,8</u>
Capital		
Capital-actions (note 8)	5,0	5,0
Réserve légale (note 9)	<u>25,0</u>	<u>25,0</u>
	<u>30,0</u>	<u>30,0</u>
	<u>48 320,3</u>	<u>46 730,8</u>



D. A. Dodge, gouverneur

Au nom du Conseil


J. S. Lanhier, C.M., FCA
Président du Comité de la vérification
et administrateur principal


S. Vokey, CA, comptable en chef


J.-G. Desjardins, L.Sc.comm., CFA
Président du Comité
de la planification et du budget

(Voir notes complémentaires aux états financiers.)

BANQUE DU CANADA

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2005

(Sauf indication contraire, les montants inscrits dans les notes complémentaires aux états financiers sont exprimés en millions de dollars.)

1. Fonctions de la Banque

Les responsabilités de la Banque du Canada sont axées sur la réalisation des objectifs suivants : un taux d'inflation bas et stable, une monnaie sûre, la stabilité financière et la gestion efficiente des fonds de l'État et de la dette publique. La Banque s'acquitte de ces responsabilités dans le cadre des grandes fonctions décrites ci-après. Les dépenses inscrites dans l'*État des revenus et dépenses* sont ventilées selon ces cinq fonctions conformément au modèle de répartition de la Banque.

Politique monétaire

La politique monétaire a pour objet de contribuer à la bonne tenue de l'économie et à l'amélioration du niveau de vie des Canadiens en maintenant l'inflation à un taux bas, stable et prévisible.

Monnaie

La Banque conçoit, produit et distribue les billets de banque canadiens et veille à décourager la contrefaçon en menant des recherches sur les éléments de sécurité des billets, en informant le public et en travaillant en partenariat avec les organismes d'application de la loi, et elle détruit et remplace les billets endommagés.

Système financier

Cette fonction vise la promotion de la fiabilité, de la solidité et de l'efficacité du système financier au Canada et dans le monde.

Gestion financière

La Banque assure des services de gestion financière efficaces et efficaces à titre d'agent financier du gouvernement, ainsi que pour son propre compte et pour celui d'autres clients.

Services relatifs aux titres destinés aux particuliers

La Banque veille à ce que soient assurés divers services, dont la tenue de comptes, à tous les propriétaires d'obligations d'épargne du Canada, d'obligations à prime du Canada et de titres de placement du Canada, grâce à un soutien efficace des opérations et des systèmes. Elle recouvre le coût des opérations liées aux titres destinés aux particuliers auprès de l'agence Placements Épargne Canada.

Conformément à la *Loi sur la Banque du Canada*, le revenu net de la Banque est versé au Receveur général du Canada.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers de la Banque sont conformes aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada et satisfont aux exigences de la *Loi sur la Banque du Canada* et de ses statuts administratifs en matière de comptabilité et de divulgation. Un état des flux de trésorerie n'a pas été établi étant donné que la position de liquidité et de trésorerie de la Banque et d'autres renseignements sur les flux de trésorerie liés aux activités de l'institution peuvent être obtenus à partir de l'*État des revenus et dépenses* et du *Bilan*.

Les principales conventions comptables de la Banque sont énumérées ci-dessous :

a) Estimations comptables

Pour préparer les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit effectuer des estimations et formuler des hypothèses qui influent sur les montants inscrits dans les états financiers et les notes complémentaires. Ces estimations, qui

concernent pour l'essentiel les prestations de pension et autres avantages sociaux futurs, sont fondées sur la connaissance que la direction a des événements actuels. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

b) Revenus et dépenses

Les revenus et dépenses sont inscrits selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

c) Régimes d'avantages sociaux des employés

La Banque a instauré en faveur de ses employés admissibles plusieurs régimes à prestations déterminées qui prévoient le paiement de prestations de pension, d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi. La Banque comptabilise les obligations qu'elle contracte au titre de ces régimes ainsi que les coûts connexes, déduction faite des actifs des régimes. Les coûts et les obligations de ces régimes sont établis par calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations et en fonction de la meilleure estimation de la direction quant au rendement prévu des placements des régimes, à la hausse des salaires, à l'âge du départ à la retraite des employés et aux coûts attendus des soins de santé.

La charge (revenu) constatée au titre des régimes pour l'exercice comprend le coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice, les frais d'intérêts, le rendement prévu des actifs des régimes, ainsi que l'amortissement du coût non constaté des prestations au titre des services passés, des pertes (gains) actuarielles et de l'obligation (de l'actif) transitoire. Le calcul du rendement prévu des actifs des régimes pour l'exercice est fondé sur la valeur marchande de ces actifs et est effectué selon une méthode reposant sur la valeur liée au marché. La valeur liée au marché des actifs des régimes est déterminée d'après une méthode selon laquelle l'écart entre le rendement réel et le rendement prévu de la valeur marchande des actifs des régimes est amorti sur cinq ans.

L'excédent des pertes (gains) actuarielles cumulatives nettes dépassant 10 % du plus élevé du solde de l'obligation au titre des prestations constituées ou de la valeur liée au marché des actifs des régimes est amorti sur la durée moyenne résiduelle d'activité prévue des participants actifs. Le coût des prestations au titre des services passés découlant des modifications apportées aux régimes est reporté et amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée moyenne résiduelle d'activité prévue des participants actifs à la date des modifications.

Le 1^{er} janvier 2000, la Banque a adopté, sur une base prospective, la nouvelle norme comptable s'appliquant aux avantages sociaux futurs. Les soldes transitoires initiaux sont amortis de façon linéaire sur la durée moyenne résiduelle d'activité prévue, à la date de l'adoption, des participants actifs. La durée moyenne résiduelle d'activité prévue des participants actifs a été fixée à onze ans (elle était de douze ans de 2002 à 2004) pour les régimes de pension et le programme d'indemnités pour longs états de service, à quatorze ans pour le régime de soins médicaux postérieurs à la retraite et à sept ans pour les régimes d'avantages sociaux postérieurs à l'emploi.

d) Conversion des devises

Les éléments de l'actif et du passif libellés en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur aux dates du bilan. Les revenus de placements sont convertis au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les gains ou les pertes qui découlent de ces conversions sont inclus dans l'*État des revenus et dépenses*.

e) Avances

Les avances aux membres de l'Association canadienne des paiements sont généralement des prêts à un jour entièrement garantis. Le taux d'intérêt qui est appliqué aux avances octroyées dans le cadre du Système de transfert de paiements de grande valeur (STPGV) est le taux officiel d'escompte.

f) Placements

Des titres, qui consistent surtout en bons du Trésor et en obligations du gouvernement du Canada, sont détenus aux fins de placement. Ils sont inscrits au coût d'achat et corrigés en fonction de l'amortissement de l'escompte ou de la prime d'émission; l'amortissement est calculé selon la méthode des taux de rendement constants dans le cas des bons du Trésor et des acceptations bancaires et selon celle de l'amortissement linéaire dans le cas des obligations. Cet amortissement, ainsi que les gains ou pertes sur la réalisation de ces placements, est inclus dans l'*État des revenus et dépenses* au titre des revenus.

g) Programme de prêt de titres

La Banque administre un programme de prêt de titres afin de soutenir la liquidité du marché des titres du gouvernement canadien en fournissant une source secondaire et temporaire de titres. Ces opérations sont entièrement garanties, et il s'agit généralement de prêts à un jour. Les titres prêtés continuent d'être comptabilisés dans les placements de la Banque. Les commissions de prêt imposées par l'institution sont imputées aux revenus à la date de l'opération.

h) Immeubles de la Banque

Ce poste comprend les terrains, les bâtiments, l'équipement ainsi que le matériel informatique et les logiciels, qui sont inscrits à leur coût, moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de la durée estimative d'utilisation des actifs, laquelle est indiquée ci-dessous.

Bâtiments	de 25 à 40 ans
Matériel informatique et logiciels	de 3 à 7 ans
Autre équipement	de 5 à 15 ans

L'amortissement des projets en cours est calculé à partir du moment où les actifs sont utilisés.

i) Titres achetés dans le cadre de conventions de revente

Les achats de titres dans le cadre de conventions de revente sont des opérations de pension en vertu desquelles la Banque offre d'acheter des titres du gouvernement canadien à des contrepartistes désignés en s'engageant à les leur revendre à un prix fixé à l'avance à une date convenue. Ces conventions sont considérées comme des prêts entièrement garantis et sont inscrites au bilan selon le coût d'acquisition initial des titres majoré de l'intérêt couru.

j) Dépôts

Les éléments du passif compris dans cette catégorie sont constitués de dépôts à vue en dollars canadiens. La Banque verse sur les dépôts du gouvernement canadien, des banques et des autres institutions financières des intérêts calculés en fonction des taux du marché. Les intérêts versés sur les dépôts sont inclus dans l'*État des revenus et dépenses*.

k) Titres vendus dans le cadre de conventions de rachat

Les ventes de titres dans le cadre de conventions de rachat sont des opérations de pension en vertu desquelles la Banque offre de vendre des titres du gouvernement canadien à des contrepartistes désignés en s'engageant à les leur racheter à un prix fixé à l'avance à une date convenue. Ces conventions sont considérées comme des emprunts entièrement garantis et sont inscrites au bilan selon le coût de vente initial des titres majoré de l'intérêt couru.

l) Assurance

La Banque ne s'assure pas contre les risques de perte auxquels elle est directement exposée, sauf lorsque sa responsabilité civile envers les tiers est en cause ou qu'une disposition légale ou contractuelle l'y oblige. Les coûts découlant de ces risques sont inscrits aux comptes dès qu'il est possible d'en obtenir une estimation raisonnable.

3. Dépenses par catégorie

	<u>2005</u>	<u>2004</u>
Traitements	89,5	82,1
Avantages sociaux et autres frais de personnel	43,2	29,7
Coût des billets de banque	55,4	58,6
Entretien des immeubles	21,1	20,5
Services et fournitures	84,0	83,9
Amortissement	<u>17,2</u>	<u>17,0</u>
	310,4	291,8
Dépenses recouvrées		
Services relatifs aux titres destinés aux particuliers	(55,2)	(53,8)
Autres	<u>(9,3)</u>	<u>(10,1)</u>
	<u>245,9</u>	<u>227,9</u>

L'agence Placements Épargne Canada défraye la Banque du coût des services relatifs aux titres destinés aux particuliers. Les autres dépenses recouvrées sont constituées des droits que perçoit la Banque sur un certain nombre de services.

4. Placements

La Banque fait des placements dans les bons du Trésor et les obligations du gouvernement du Canada. Ces avoirs présentent une structure généralement semblable à celle de l'encours de la dette intérieure du gouvernement, et ils sont habituellement conservés jusqu'à l'échéance. Les valeurs comptables après amortissement de ces placements avoisinent les valeurs nominales.

Au 31 décembre 2005, aucun titre n'avait été prêté dans le cadre du programme de prêt de titres.

La Banque détient également des actions de la Banque des Règlements Internationaux (BRI) dans le but de participer aux activités de la BRI et, de façon générale, à des projets internationaux. Le 31 mai 2005, la Banque a acquis 1 441 actions de la BRI, à un coût de 34 551 663 francs suisses (35 405 090 dollars canadiens), ce qui porte à 9 441 le nombre de ses actions de la BRI.

Risque de crédit

Le portefeuille est essentiellement exempt de risque de crédit, puisque les titres détenus sont des engagements directs du gouvernement du Canada, l'actionnaire de la Banque. Les avances consenties aux membres de l'Association canadienne des paiements et les titres achetés dans le cadre de conventions de revente ne font pas peser de risque de crédit important sur la Banque parce que les opérations sont garanties et entièrement adossées à des titres de qualité libellés en dollars canadiens. La gestion de la qualité de crédit des garanties est assurée par l'établissement de limites d'exposition liées aux cotes de crédit et aux échéances de ces titres.

Risque de taux d'intérêt

La Banque est exposée au risque de taux d'intérêt découlant de l'effet des fluctuations des taux d'intérêt sur les bons du Trésor et les obligations du gouvernement du Canada. Puisque les revenus de la Banque dépassent largement ses dépenses, les variations des taux d'intérêt ne devraient pas avoir d'incidence sur sa capacité de respecter ses engagements. Les fluctuations de la juste valeur des instruments qui découlent des changements apportés aux taux d'intérêt ne sont pas prises en considération dans les revenus de la Banque, car les placements sont habituellement gardés jusqu'à leur échéance. La Banque n'utilise pas d'instruments dérivés pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt.

Juste valeur

La juste valeur des titres présentés ci-après est établie en fonction des cours du marché. Le coût après amortissement de tous les autres instruments financiers détenus par la Banque (éléments de l'actif ou du passif, dont les comptes fournisseurs, les titres achetés dans le cadre de conventions de revente et les titres vendus dans le cadre de conventions de rachat) se rapproche de la juste valeur étant donné l'échéance à court terme de ces instruments.

Les actions de la BRI ne sont pas offertes au public, mais, d'après les récentes émissions d'actions, on estime que leur juste valeur équivaut à 70 % de la participation de la Banque aux fonds propres de la BRI, qui sont libellés en droits de tirage spéciaux (DTS).

Titres	2005			2004		
	Coût après amortissement	Juste valeur	Rendement moyen (%)	Coût après amortissement	Juste valeur	Rendement moyen (%)
Bons du Trésor du Canada	16 384,6	16 365,2	3,2	13 628,8	13 634,1	2,6
Autres valeurs mobilières émises ou garanties par le Canada, échéant dans les trois ans	10 337,1	10 534,9	5,1	9 153,9	9 480,1	5,3
Autres valeurs mobilières émises ou garanties par le Canada, échéant dans plus de trois ans mais pas plus de cinq ans	5 768,0	6 024,4	5,1	5 910,4	6 271,1	5,2
Autres valeurs mobilières émises ou garanties par le Canada, échéant dans plus de cinq ans mais pas plus de dix ans	8 127,9	8 802,2	5,4	8 954,2	9 786,5	5,7
Autres valeurs mobilières émises ou garanties par le Canada, échéant dans plus de dix ans	5 793,4	7 379,3	5,9	5 543,5	6 469,4	6,0
	<u>46 411,0</u>	<u>49 106,0</u>		<u>43 190,8</u>	<u>45 641,2</u>	
Actions de la Banque des Règlements Internationaux	38,0	226,0		2,6	200,4	
	<u>46 449,0</u>	<u>49 332,0</u>		<u>43 193,4</u>	<u>45 841,6</u>	

5. Immeubles de la Banque

	2005			2004		
	Coût	Amortissement	Valeur	Coût	Amortissement	Valeur
		cumulé	comptable nette		cumulé	comptable nette
Terrains et bâtiments	181,6	89,5	92,1	167,5	85,0	82,5
Matériel informatique et logiciels	63,8	45,9	17,9	65,6	49,3	16,3
Autre équipement	137,6	111,6	26,0	140,5	114,0	26,5
	<u>383,0</u>	<u>247,0</u>	<u>136,0</u>	<u>373,6</u>	<u>248,3</u>	<u>125,3</u>
Projets en cours	0,6	–	0,6	4,0	–	4,0
	<u>383,6</u>	<u>247,0</u>	<u>136,6</u>	<u>377,6</u>	<u>248,3</u>	<u>129,3</u>

Les projets en cours en 2005 ont pour objet la mise à niveau de l'infrastructure informatique de la Banque.

Le projet d'amélioration de l'immeuble du siège et la mise à niveau du système de traitement des billets de banque ont été menés à terme en 2005 et sont compris dans les postes « Terrains et bâtiments » et « Autre équipement », respectivement.

6. Tous les autres éléments de l'actif

Dans cette catégorie figure l'intérêt couru sur des placements canadiens totalisant 227,5 millions de dollars (245,9 millions en 2004). Est également compris l'actif au titre des prestations de pension constituées, qui s'élève à 81,0 millions de dollars (84,7 millions en 2004).

7. Billets de banque en circulation

Conformément à la *Loi sur la Banque du Canada*, la Banque est seule habilitée à émettre des billets de banque au pays.

La répartition des billets en circulation est indiquée ci-dessous :

	2005	2004
5 dollars	920,8	891,0
10 dollars	1 039,0	1 018,3
20 dollars	14 312,4	13 729,7
50 dollars	6 524,2	6 681,9
100 dollars	21 421,3	19 919,6
Autres billets de banque	1 860,2	2 000,1
	<u>46 077,9</u>	<u>44 240,6</u>

Le poste « Autres billets de banque » comprend les coupures qui ne sont plus émises mais qui continuent d'avoir cours légal.

8. Capital-actions

La Banque a un capital autorisé de 5,0 millions de dollars divisé en 100 000 actions d'une valeur nominale de 50 dollars chacune. Les actions ont été payées intégralement et, conformément à la *Loi sur la Banque du Canada*, elles ont été émises au nom du ministre des Finances, qui les détient pour le compte du gouvernement du Canada.

9. Réserve légale

La réserve légale a été établie conformément à la *Loi sur la Banque du Canada*. Des prélèvements sur le revenu net de la Banque ont été versés à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle atteigne, en 1955, le montant maximal prévu, soit 25,0 millions de dollars.

10. Régimes d'avantages sociaux des employés

La Banque a instauré en faveur de ses employés admissibles plusieurs régimes à prestations déterminées qui prévoient le paiement de prestations de pension, d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi.

Les prestations de pension sont versées en vertu d'un régime de pension agréé et d'un régime de pension complémentaire. Le calcul de la pension est principalement fonction du nombre d'années de service et du montant moyen des gains ouvrant droit à pension et s'applique en règle générale dès l'entrée en fonction. Les pensions sont indexées en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation à la date où les paiements commencent d'être effectués et le 1^{er} janvier de chaque année par la suite.

La Banque a instauré un régime de soins médicaux, de soins dentaires et d'assurance vie pour les retraités, ainsi qu'un régime autogéré d'assurance invalidité de longue durée et de maintien des avantages pour les employés frappés d'invalidité. Elle offre également un programme d'indemnités pour longs états de service aux employés embauchés avant le 1^{er} janvier 2003.

La Banque mesure son obligation au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs des régimes aux fins de la comptabilisation au 31 décembre de chaque année. La plus récente évaluation actuarielle menée aux fins de la capitalisation du Régime de pension agréé a eu lieu au 1^{er} janvier 2005 et la prochaine sera effectuée au 1^{er} janvier 2008.

Le total des paiements en espèces au titre des avantages sociaux futurs pour 2005 s'est chiffré à 8,8 millions de dollars (8,6 millions en 2004), soit 4,2 millions de dollars (3,5 millions en 2004) en cotisations de la Banque à ses régimes capitalisés et 4,6 millions de dollars (5,1 millions en 2004) en sommes versées directement aux bénéficiaires au titre de ses autres régimes non capitalisés.

On trouvera dans les tableaux ci-après des renseignements sur les régimes d'avantages sociaux des employés.

Actifs des régimes, obligation au titre des prestations constituées et situation des régimes

	Régimes de pension ¹		Autres régimes	
	2005	2004	2005	2004
Actifs des régimes				
Juste valeur des actifs des régimes				
au début de l'exercice	799,4	726,8	-	-
Cotisations de la Banque	4,2	3,5	-	-
Cotisations des employés	6,1	7,9	-	-
Versements et transferts de prestations	(28,8)	(30,4)	-	-
Rendement réel des actifs des régimes	<u>112,6</u>	<u>91,6</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
<i>Juste valeur des actifs des régimes à la fin de l'exercice²</i>	<u>893,5</u>	<u>799,4</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
Obligation au titre des prestations constituées				
Obligation au titre des prestations constituées				
au début de l'exercice	715,2	663,3	126,2	112,7
Coût des prestations au titre des services rendus				
au cours de l'exercice	22,1	22,2	4,7	4,5
Frais d'intérêts	37,7	35,2	6,5	6,1
Versements et transferts de prestations	(28,8)	(30,4)	(4,6)	(5,1)
Perte actuarielle	<u>141,0</u>	<u>24,9</u>	<u>18,3</u>	<u>8,1</u>
<i>Obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice</i>	<u>887,2</u>	<u>715,2</u>	<u>151,1</u>	<u>126,3</u>
Situation des régimes				
Excédent (déficit) de la juste valeur des actifs des régimes par rapport à l'obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	6,3	84,2	(151,1)	(126,3)
Obligation (actif) transitoire nette non amortie	(75,5)	(88,1)	22,2	25,8
Coût non amorti des modifications	19,5	21,9	3,0	4,0
Perte actuarielle nette non amortie	<u>130,7</u>	<u>66,7</u>	<u>41,6</u>	<u>25,6</u>
<i>Actif (passif) au titre des prestations constituées</i>	<u>81,0</u>	<u>84,7</u>	<u>(84,3)</u>	<u>(70,9)</u>

1. Dans le cas du Régime de pension complémentaire, l'obligation au titre des prestations constituées était plus élevée que l'actif du régime. L'obligation au titre des prestations constituées et la juste valeur de l'actif du régime s'établissaient à 48,0 millions de dollars (36,9 millions en 2004) et 26,7 millions de dollars (21,3 millions en 2004), respectivement.

2. Les actifs des régimes de pension se répartissaient comme suit : 58 % en actions, 27 % en obligations, 10 % en valeurs à rendement réel, 3 % en biens immobiliers et 2 % en encaisse et placements à court terme (58 %, 27 %, 10 %, 2 % et 3 % en 2004).

L'actif au titre des prestations constituées pour les régimes de pension à prestations déterminées est inclus dans le poste du bilan « Tous les autres éléments de l'actif ». Le passif total au titre des prestations constituées pour les autres régimes est inclus dans le poste du bilan « Tous les autres éléments du passif ».

Charge (revenu) au titre des régimes

	Régimes de pension		Autres régimes	
	2005	2004	2005	2004
Coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice, déduction faite des cotisations des employés	16,1	14,3	4,7	4,5
Frais d'intérêts	37,7	35,2	6,5	6,1
Rendement réel des actifs des régimes	(112,6)	(91,6)	-	-
Perte actuarielle	141,0	24,9	18,3	8,1
<i>Charge (revenu) au titre des régimes, avant ajustements visant à prendre en compte la nature à long terme du coût des avantages sociaux futurs</i>	82,2	(17,2)	29,5	18,7
Ajustements				
Écart entre le rendement prévu et le rendement réel des actifs des régimes pour l'exercice	71,8	48,8	-	-
Écart entre l'amortissement du coût des prestations au titre des services passés pour l'exercice et les modifications effectives des régimes pour l'exercice	2,3	2,3	1,0	1,0
Écart entre l'amortissement de la perte actuarielle pour l'exercice et la perte réelle sur l'obligation au titre des prestations constituées pour l'exercice	(135,8)	(23,9)	(16,8)	(7,4)
Amortissement de l'obligation (de l'actif) transitoire	(12,6)	(12,6)	3,5	3,5
<i>Charge (revenu) constatée au titre des régimes au cours de l'exercice</i>	7,9	(2,6)	17,2	15,8

Principales hypothèses

Les principales hypothèses utilisées sont les suivantes (moyenne pondérée) :

	Régimes de pension		Autres régimes	
	2005	2004	2005	2004
Obligation au titre des prestations constituées au 31 décembre				
Taux d'actualisation	4,25 %	5,00 %	4,15 %	4,80 %
Taux de croissance de la rémunération	3,50 %	4,00 %	3,50 %	4,00 %
+ prime au rendement	+ prime au rendement	+ prime au rendement	+ prime au rendement	+ prime au rendement
Dépense au titre des régimes pour l'exercice terminé le 31 décembre				
Taux d'actualisation	5,00 %	5,25 %	4,80 %	5,30 %
Taux de rendement prévu des actifs	5,50 %	6,00 %	-	-
Taux de croissance de la rémunération	3,50 %	4,00 %	3,50 %	4,00 %
+ prime au rendement	+ prime au rendement	+ prime au rendement	+ prime au rendement	+ prime au rendement
Taux tendanciel hypothétique du coût des soins de santé				
Taux tendanciel initial du coût des soins de santé			8,25 %	9,63 %
Niveau vers lequel baisse le taux tendanciel			4,80 %	4,50 %
Année où le taux devrait se stabiliser			2015	2014

Sensibilité aux principales hypothèses en 2005

	<u>Variation de l'obligation</u>	<u>Variation de la dépense</u>
Incidence d'une augmentation / diminution de 0,25 % des taux hypothétiques		
Régimes de pension		
Variation du taux d'actualisation	(38,5) / 41,1	(3,9) / 4,1
Variation du taux de rendement à long terme des actifs des régimes	0,0 / 0,0	(1,9) / 1,9
Autres régimes		
Variation du taux d'actualisation	(6,2) / 6,6	(0,2) / 0,2
Incidence d'une augmentation / diminution de 1,00 % des taux hypothétiques		
Autres régimes		
Variation des taux tendanciels hypothétiques du coût des soins de santé	(14,8) / 19,4	(1,1) / 1,5

11. Engagements, éventualités et garanties

a) Exploitation

La Banque a conclu avec un fournisseur externe un contrat à long terme visant le soutien des services relatifs aux titres destinés aux particuliers, contrat qui arrivera à échéance en 2011. Au 31 décembre 2005, des sommes fixes totalisant 86,8 millions de dollars restaient à verser, ainsi que des sommes variables qui sont fonction du volume des transactions traitées. La Banque recouvre le coût des services relatifs aux titres destinés aux particuliers auprès de Placements Épargne Canada. Les engagements liés aux autres services de traitement impartis se chiffrent à 1,9 million de dollars et expireront en juin 2006.

La Banque loue des locaux pour ses bureaux de Halifax, de Montréal, de Toronto, de Calgary et de Vancouver. Au 31 décembre 2005, les paiements minimaux futurs exigibles au titre de la location, de l'impôt foncier et de l'exploitation des immeubles s'élevaient à 4,6 millions de dollars. Les baux prendront fin à différentes dates entre septembre 2008 et août 2014.

Paiements minimaux annuels au titre des engagements à long terme

	<u>Services impartis</u>	<u>Location de bureaux</u>	<u>Total</u>
2006	20,8	1,3	22,1
2007	17,5	1,2	18,7
2008	16,4	0,3	16,7
2009	15,5	0,3	15,8
2010	14,8	0,4	15,2
Par la suite	3,7	1,1	4,8
	<u>88,7</u>	<u>4,6</u>	<u>93,3</u>

Des engagements liés aux améliorations apportées à l'immeuble du siège, d'un montant total de 1,6 million de dollars, étaient en cours au 31 décembre 2005; les travaux devraient être achevés au cours du premier semestre de 2006.

b) Contrats de devises

La Banque a conclu un accord de swap de devises se chiffrant à 2 milliards de dollars É. U. avec la Réserve fédérale des États-Unis, un autre d'un montant de 1 milliard de dollars canadiens avec la Banque du Mexique, et un troisième avec le Compte du fonds des changes du gouvernement canadien. Aucun tirage n'a été effectué sur ces mécanismes en 2005 et en 2004, et, par conséquent, il n'y avait aucun engagement découlant de contrats de devises en cours au 31 décembre 2005.

c) Contrats de titres

Au 31 décembre 2005, l'encours des contrats de vente de titres conclus dans le cadre de prises en pension spéciales (taux applicable de 3,21 %) s'élevait à 1 300,0 millions de dollars; ces contrats avaient tous été réglés le 13 janvier 2006 (à la fin de 2004, des contrats totalisant 2 516,8 millions de dollars et portant intérêt au taux de 2,50 % étaient toujours en cours).

Des contrats d'achat de titres totalisant 685,0 millions de dollars (taux applicable de 3,25 %) étaient toujours en cours au 31 décembre 2005 dans le cadre de cessions en pension; ces contrats avaient tous été réglés le 3 janvier 2006 (à la fin de 2004, l'encours de tels contrats était nul).

d) Éventualités

La Banque détient 9 441 actions de la Banque des Règlements Internationaux (BRI). La valeur nominale de chacune d'entre elles correspond à un capital de 5 000 droits de tirage spéciaux (DTS), dont 25 % (soit 1 250 DTS) est libéré. Le capital restant de 3 750 DTS peut être appelé moyennant un avis de trois mois à la suite d'une décision du Conseil d'administration de la BRI. La valeur en dollars canadiens de ce passif éventuel était de 58,5 millions de dollars au 31 décembre 2005, selon le taux de change en vigueur à cette date.

e) Procédure judiciaire

En 2004, une poursuite a été intentée contre la Banque du Canada relativement au Régime de pension agréé de cette dernière. Comme les avocats de la Banque sont d'avis que la demande d'indemnisation du demandeur ne repose pas sur un fondement juridique solide, la direction ne s'attend pas à ce que l'issue de la procédure influe de manière notable sur la position financière ou l'exploitation de la Banque.

f) Garanties

Dans le cadre normal de ses activités, la Banque conclut certaines garanties, décrites ci-après.

Garantie relative au Système de transfert de paiements de grande valeur (STPGV)

Le STPGV est un système de traitement de gros paiements, qui appartient à l'Association canadienne des paiements et qui est exploité par elle. Les mesures de contrôle des risques prévues dans le STPGV, dont la limitation des positions débitrices nettes et le dépôt de garanties à l'égard du crédit pour découvert, suffisent pour permettre au système d'obtenir les liquidités nécessaires au règlement des opérations en cas de défaillance du participant affichant la position débitrice la plus grande. La Banque donne l'assurance qu'elle fournira ces liquidités et, dans l'éventualité de la défaillance de ce participant, le prêt serait entièrement garanti. Dans le cas, hautement improbable, où plus d'une institution manquerait à ses obligations le même jour durant les heures d'ouverture du STPGV, pour une somme globale dépassant la position débitrice la plus grande affichée par un même participant, les titres donnés en nantissement seraient vraisemblablement insuffisants pour garantir le montant des liquidités que la Banque devrait accorder pour assurer le règlement des transactions dans le système. Cette dernière pourrait ainsi avoir, à l'égard des défaillants, des créances ordinaires dont le montant excéderait celui des titres reçus en nantissement pour garantir les prêts. La Banque aurait le droit, à titre de créancier non garanti, de recouvrer toute partie impayée de ses liquidités. Le montant visé par cette garantie est impossible à déterminer, puisque celle-ci

ne serait invoquée qu'au terme d'une série d'événements extrêmement peu susceptibles de se produire. Aucun montant n'a jamais été prévu dans le passif de la Banque, et aucune somme n'a jamais été versée au titre de cette garantie.

Autres conventions d'indemnisation

Dans le cadre normal de ses activités, la Banque conclut des conventions d'indemnisation avec diverses contreparties à des transactions comme des conventions de services, des licences d'utilisation de logiciels, des baux et des achats de biens. Aux termes de ces conventions, la Banque s'engage à indemniser la contrepartie de la perte ou de la dette découlant de ses propres actes ou omissions relativement à la convention. La nature des conventions d'indemnisation empêche la Banque d'effectuer une estimation raisonnable de la somme maximale qu'elle pourrait être tenue de verser à ces contreparties.

Conseil de direction

David A. Dodge, *gouverneur**
W. Paul Jenkins, *premier sous-gouverneur**

Sous-gouverneurs

Pierre Duguay* Sheryl Kennedy* David J. Longworth* Tiff Macklem*

Marcus L. Jewett, *c.r., avocat général et secrétaire général**

Conseillers

Janet Cosier*¹, Clyde A. Goodlet, Bruce Little², John D. Murray, Ronald M. Parker³,
George Pickering, Bonnie J. Schwab, John G. Selody

Marchés financiers

Donna Howard, *chef*
Carolyn Wilkins, *sous-chef*
Ross MacKinnon, *directeur du Bureau de Toronto*
Miville Tremblay, *directeur du Bureau de Montréal*
Scott Hendry, *directeur de recherches*
Ron Morrow, *directeur*
Jeremy Rudin, *directeur de recherches*⁴

Bureau de surveillance des risques financiers

Mark Zelmer, *directeur*⁵

Recherches

Agathe Côté, *chef*
Paul Fenton, *sous-chef*
Robert Amano, *directeur de recherches*
Sharon Kozicki, *directrice de recherches*

Études monétaires et financières

Allan Crawford, *chef*
Dinah Maclean, *sous-chef*
Walter N. Engert, *directeur de recherches*
Pierre St-Amant, *directeur de recherches*

Relations internationales

Lawrence L. Schembri, *chef*
Graydon Paulin, *sous-chef*
James A. Haley, *directeur de recherches*⁴
Donald Coletti, *directeur de recherches*
Robert Lafrance, *directeur de recherches*

Opérations bancaires

Gerry T. Gaetz, *chef*
Nicole Poirier, *directrice, Observation
et communication sur
les billets de banque*
Louise Hyland, *directrice, Système financier
et gestion financière*

Charles Spencer, *directeur, Billets de banque —
Recherche et développement*
Richard Wall, *directeur, Opérations sur les billets
de banque*

Services à la Haute Direction et Services juridiques

Marcus L. Jewett, *avocat général et secrétaire général**
Colleen Leighton, *directrice, Services à la
Haute Direction*
Lorna Thomas, *adjointe spéciale du gouverneur*
Robert Turnbull, *avocat général adjoint*

Communications

Denis Schuthe, *chef*
Jean-Michel Catta, *sous-chef*

Services généraux

Sheila Niven, *chef**
Janice Gabie, *sous-chef*
Frances Boire-Carrière, *directrice, Services des
ressources humaines*
John Otterspoor, *directeur, Services des technologies
de l'information*
Steve Little, *sous-directeur, Services des technologies
de l'information*

Services financiers

Sheila Vokey, *chef et comptable en chef**
Rudy Wytenburg, *sous-chef*

Bureau de gestion de la dette

Dale M. Fleck, *chef*

Vérification

David Sullivan, *vérificateur interne en chef*

Nota : Postes occupés au 31 janvier 2006

* Membre du Bureau supérieur de direction

1. Également présidente du Conseil d'administration de l'Association canadienne des paiements

2. Conseiller spécial invité

3. En détachement auprès du gouvernement du Canada — Programme de permutation des cadres

4. En détachement auprès de la Banque du Canada — Programme de permutation des cadres

5. Également vice-président du Conseil d'administration de l'Association canadienne des paiements

Bureaux régionaux de la Banque du Canada

Provinces de l'Atlantique

1583, rue Hollis, 5^e étage

Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 1V4

David Amirault, *représentant principal (Analyse économique)*

Monique Guérin, *représentante principale (Monnaie)*

Québec

1501, avenue McGill College, bureau 2030

Montréal (Québec) H3A 3M8

Thérèse Laflèche, *représentante principale (Analyse économique)*

Pierre Laprise, *représentant principal (Monnaie)*

Ontario

150, rue King Ouest, 20^e étage, bureau 2000

Toronto (Ontario) M5H 1J9

Hung-Hay Lau, *représentant principal (Analyse économique)*

Paul de Swart, *représentant principal (Monnaie)*

Provinces des Prairies, Nunavut et Territoires du Nord-Ouest

404-6th Avenue SW, bureau 200

Calgary (Alberta) T2P 0R9

Mark Illing, *représentant principal (Analyse économique)*

Ted Mieszkalski, *représentant principal (Monnaie)*

Colombie-Britannique et Yukon

200, rue Granville, bureau 2710

Vancouver (Colombie-Britannique) V6C 1S4

Farid Novin, *représentant principal (Analyse économique)*

Lisa Elliott, *représentante principale (Monnaie)*

Bureau de New York

Consulat général du Canada

1251 Avenue of the Americas

New York, NY 10020-1151

États-Unis

Zahir Lalani, *consul et représentant principal
de la Banque du Canada*

Nota : Postes occupés au 31 janvier 2006

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS SUR
LA BANQUE DU CANADA



PUBLICATIONS

Rapport sur la politique monétaire et Mise à jour

Compte rendu détaillé de la politique et des stratégies de la Banque du Canada et analyse de la conjoncture économique et de son incidence sur l'inflation. Le *Rapport* paraît en avril et en octobre; la *Mise à jour*, en janvier et en juillet. Publications gratuites.

Enquête sur les perspectives des entreprises

Publication trimestrielle gratuite

Revue du système financier

Publication semestrielle qui rassemble les recherches, les analyses et les opinions de la Banque du Canada sur diverses questions concernant le système financier. Publication gratuite.

Revue de la Banque du Canada

Publication trimestrielle contenant des commentaires sur l'actualité économique et des articles de fond. Sur abonnement.

Statistiques bancaires et financières de la Banque du Canada

Recueil complet de données financières se rapportant au Canada. Publication mensuelle. Sur abonnement.

Bulletin hebdomadaire de statistiques financières

Recueil de 20 pages de statistiques sur les banques et le marché monétaire. Sur abonnement.

Pour obtenir des renseignements sur les publications de la Banque, s'adresser au :

Service de la diffusion des publications

234, rue Wellington, Ottawa K1A 0G9

Téléphone : 613 782-8248 Télécopieur : 613 782-8874

Adresse électronique : publications@banqueducanada.ca

INTERNET

<http://www.banqueducanada.ca>

Accès rapide aux communiqués et aux allocutions du gouverneur, aux principales publications de la Banque ainsi qu'à des données financières à jour

INFORMATION PUBLIQUE

Pour obtenir des renseignements d'ordre général sur le rôle et les fonctions de la Banque, communiquer avec le Service d'information publique :

Téléphone : 1 800 303-1282 Télécopieur : 613 782-7713

Adresse électronique : info@banqueducanada.ca

Pour se renseigner sur les soldes non réclamés :

Téléphone : 1 888 891-6398 Télécopieur : 613 782-7802

Adresse électronique : soldesnr@banqueducanada.ca